Le jeu des échanges

Vaux-sur-Seine, le viaduc de la voie de chemin de fer (Carte postale coll. part. M. Boulan)

Vaux — Le Viaduc

Les voies de communication

La voie SNCF : une coupure dans la ville

Le chemin de fer raconte la situation géographique des territoires traversés et leur développement urbain et économique.

Qui plus est, le train met en scène les paysages. A la fin du XIXe siècle, par exemple, lorsque l'écrivain suédois August Strindberg entreprit le projet de décrire le paysage de la France rurale, il choisit le train.

De son wagon, il surplombait et dominait le paysage qu'il voyait défiler à grande vitesse.

Et "cette vitesse, dira-t-il, permet d'aller à l'essentiel, d'apprécier les contrastes : les lignes, les couleurs, la taille des exploitations, l'implantation de l'habitat, les matériaux utilisés, la variété des cultures."

En haut, Vaux- sur -Seine. "Gare de Vaux, 26 mai 1892"Auteur : RAULET Lucien (AD 2F 195/22)

Un mode de locomotion industriel dans les carrières

Au début du XIXe siècle naît dans les mines de Grande-Bretagne une innovation technique prometteuse : la machine à vapeur employée pour déplacer des wagons de minerai guidés par des rails. Dans les carrières de Vaux, dès 1836, des chemins de fer à voie étroite, munis de wagonnets à bennes basculantes ont permis une exploitation industrielle du gypse.

Un mode de transport

En 1843, est ouverte la ligne Paris-Rouen prolongée quatre ans plus tard vers le Havre, sur la rive gauche de la Seine. A partir de la gare dite de Triel (Vernouillet-Verneuil) à une heure de Paris, une correspondance par omnibus à cheval est assurée pour Vaux. Dès la fin du second Empire, la gare Saint-Lazare offre une véritable ouverture vers l'ouest depuis Paris : elle dessert Versailles, la banlieue résidentielle, la vallée de la Seine et la Normandie qui séduisent les Impressionnistes. En 1883, la Compagnie de l'ouest reprend le projet de chemin de fer Paris-Rouen réclamée par les communes de la rive droite de la Seine. Il faudra attendre un demi siècle après la ligne de la rive gauche, en juin 1892, pour que soit inaugurée cette nouvelle liaison de 52 km qui dessert les stations entre Argenteuil et Mantes en passant par Vaux.

Une coupure de la ville

Le tracé de chemin de fer idéal préconisait le dessin de grandes lignes droites, de larges courbes et de pentes très faibles imposant ainsi des remblais/déblais, ou des viaducs . Cette voie secondaire a dû composer avec la topographie, la logique de la vallée et la structure des villages. La commune de Vaux s'est élevé contre le projet (notamment la longueur des quais) qui isole le centre du village des terres de cultures, prélude à leur urbanisation. L'effet de coupure nécessite le rétablissement de certaines communications transversales au tracé par la construction de franchissement (ponts, passerelle, viaduc). Son passage dans le quartier du Temple impose la création d'un viaduc, puis de talus ferroviaires. Une passerelle piétonne construite à l'est de la gare, sera déplacée à l'ouest. Deux ponts routiers joignent les coteaux. Quatre passages sous la voie prolongent les rues existantes. Enfin, à l'est trois passages sous la voie ferrée prolongent des chemins existant pour l'exploitation des carrières. Ces rétablissements de voiries créés au XIXe siècle tenaient compte de la situation existante alors : prépondérance de l'activité liées aux carrières, localisation de l'urbanisation autour du hameau du Temple et en contrebas du château. Ils ne sont pas adaptés au développement actuel de la commune.

Un développement urbain, touristique et économique

Le chemin de fer permettait le transport des marchandises vers Paris ou l'Angleterre (quai à plâtre spécialement aménagé, envoi des fruits et produits maraîchers...) et l'arrivée de nouveaux voyageurs. Attirés par le pittoresque des rives de la Seine, les artistes sont vite rejoints par le monde du théâtre, du pouvoir et de l'argent. De nouvelles villas se construisent dans Vaux. Sous la IIIe République, la ligne Paris-Mantes devient un lieu de rendez-vous de la vie parisienne. Aujourd'hui la gare ne dessert plus que les migrations pendulaires d'habitants qui travaillent en dehors de Vaux. L'ancien quai de marchandises qui stockait les sacs de plâtre venant des carrières par la rue du temple ou la route de Pontoise a été abandonné. Un parking pour les véhicules des voyageurs a été aménagé devant la gare.

Un facteur de biodiversité

Les talus sncf joue un rôle de continuité écologique favorisant la circulation de la flore et de la faune grâce à la présence de prairies, de zones arbustives et arborées la plupart du temps spontanées. Certaines espèces invasives (renouée du Japon...) sont également présentes.

Le chemin de fer

Point de vue sur le paysage et coupure de la ville

Les talus sncf facteur de biodiversité

Un point de vue sur le paysage

Une coupure dans la ville

Un moyen de transport

Caniveau en pavés grès, rue du château

Les voies de communication

La hiérarchie des routes

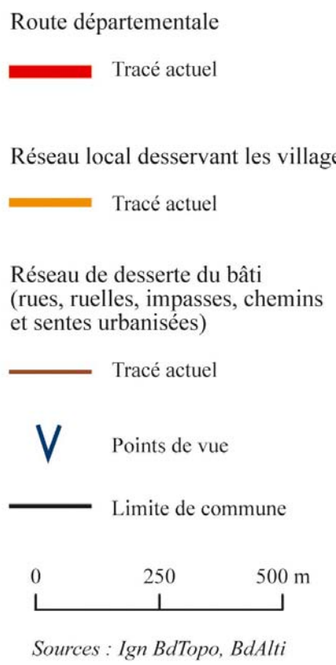

La D 190, voie structurante au milieu du bâti

La D 190 (ancienne route nationale N13 puis N190) circule le long de la Seine en bas du coteau. Elle relie Paris vers la Normandie. Cette voie naturelle structurante borde le fleuve. Installée en bas des versants, au-dessus des zones inondables, cette route révèle la topographie. Elle suit les méandres de la Seine, contourne les collines. Elle compte parmi les itinéraires les plus anciens empruntés par les hommes longeant la rivière et des vestiges de voie antique ont été retrouvées le long de son tracé. Les habitations se sont bâties le long de cet axe de communication, qui était pavé et bordé d'arbres d'alignements. Au nord, la D 922 (ancienne route nationale N322 aménagée en 1933) relie Meulan à Mareuil-sur-Ourcq, après un trajet de 99 km. Elle parcourt la table sommitale de la butte de l'Hautil et circule dans la partie boisée avant de redescendre sur la vallée de l'Aubette et Meulan.

Un réseau de proximité

Le réseau local a été aménagé pour faciliter les activités humaines et relier les villages voisins. La Loi Thiers du 21 mai 1836 permet aux communes, aidées par les subventions départementales, d'ouvrir ou d'entretenir les chemins vicinaux qui leurs sont utiles. Les progrès sont lents. Seules les grandes routes sont pavées. Le réseau routier de Vaux restera longtemps en terre. Des bordures et des caniveaux en pavés grès sont peu à peu posés avant que les chaussées soient goudronnées. S'éloignant du fond de vallée, les routes sont rapidement confrontés à la pente des coteaux.

Des voies hiérarchisées à l'intérieur du village

La voirie est généralement la trame la plus ancienne qui relie à la fois le village au territoire et distribue le domaine privé. La hiérarchie des voiries qui traverse la commune se lit dans le gabarit routier (largeur de la voie et des trottoirs) et le vocabulaire employé. Cette grille de lecture doit pouvoir naturellement conduire le visiteur des grands axes publics (routes, rues principales) au domaine plus privé qui dessert quelques parcelles (rues secondaires, impasses, ruelles) puis sentes piétonnes. Le passage de la voie ferré a tranché dans ce maillage ancestral et la desserte des coteaux n'est plus adaptée au trafic actuel.

Un maillage de sentes développé

En l'absence de moyen de locomotion motorisé, le réseau de sentes permettait de desservir au plus court les pentes, les parcelles agricoles et les communes voisines. Le cadastre napoléonien de 1820 et le cadastre actuel dessinent un réseau de sentes développé en voie de réduction et d'urbanisation

Un usage de loisirs

Les chemins d'exploitation agricole ou forestiers, les sentes piétonnes sont intensément utilisés pour les loisirs : promenades à pied, à vélo, quads, chasse, pêche...

Des points de vues privilégiés

Routes et chemins peuvent s'avérer être des belvédères panoramiques, susceptibles de mettre en scène les grandes dimensions du paysage. Le réseau de voies circulables ou piétonnes offrent ainsi quelques points de vues privilégiés sur le paysage communal (cf repérage).

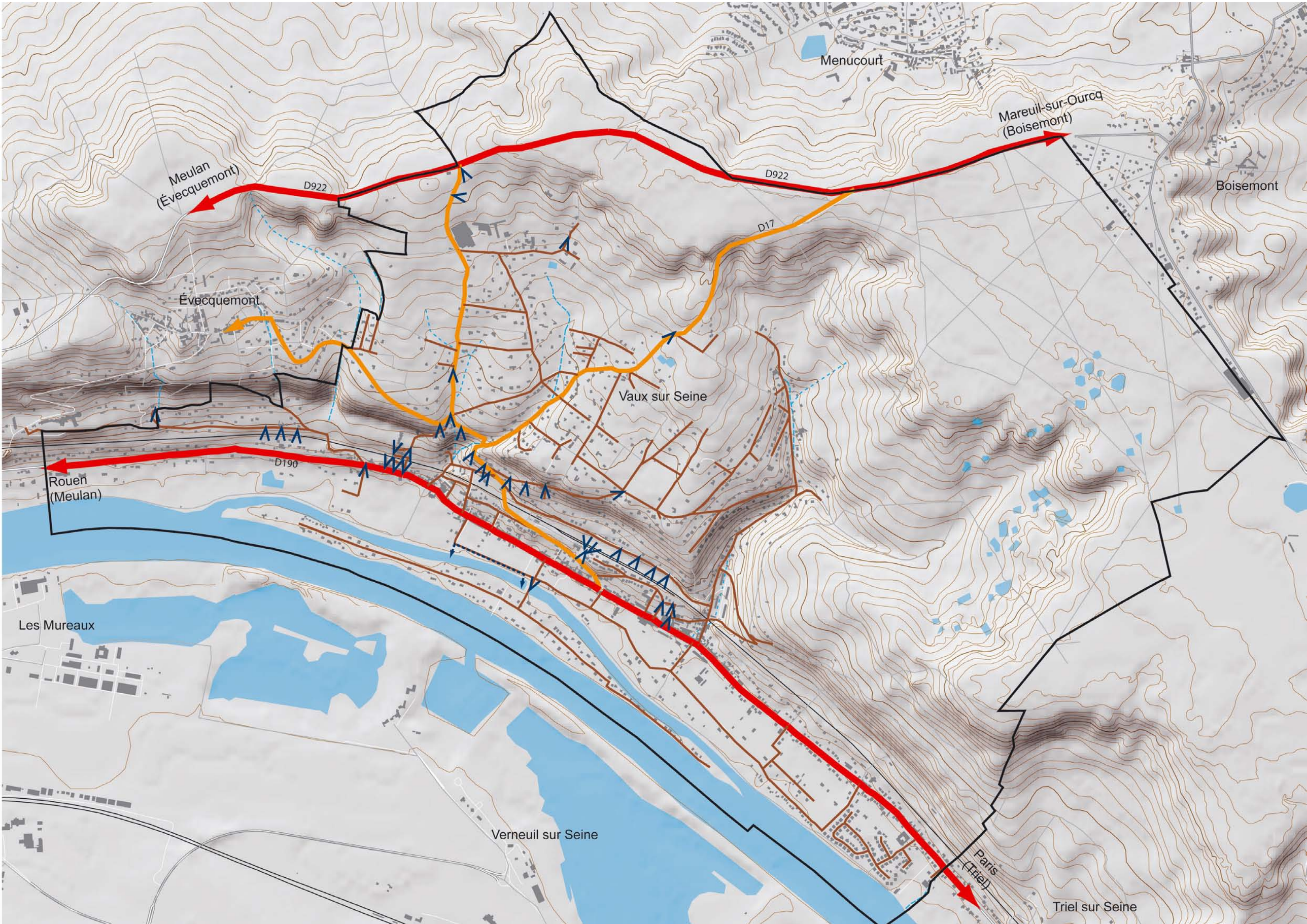
Menucourt
Mareuil-sur-Ourcq
(Boisemont)
Boisemont
Meulan
(Évecquemont)
D922
D922
D17
Évecquemont
Vaux sur Seine
D190
Rouen
(Meulan)
Les Mureaux
Verneuil sur Seine
Paris
(Triel)
Triel sur Seine

La hiérarchie des routes

Le réseau national

La D922, au sommet de la butte de l'Hautil (à gauche) : Bordée d'un fossé afin de recueillir les eaux des pentes, cette 2 x 1, voie départementale et ancienne route nationale 322 parcourt le sommet de l'Hautil au milieu des boisements.
La D190 "voie naturelle", le long de la vallée (ci-dessus et à droite carte postale extraite de Vaux dans l'objectif) : Installée sur le versant, au-dessus des zones inondables, la "route basse de Paris à Rouen" longe le fleuve. Elle fait partie des itinéraires les plus anciens de la commune. C'est elle qui a structuré le bâti. Autrefois pavée et plantée d'arbres, c'est aujourd'hui un itinéraire de découverte privilégié de la structure urbaine avec en toile de fond les coteaux boisés de l'Hautil.

Vocabulaire

Plusieurs rues ont gardé un vocabulaire traditionnel : bordure grès et larges caniveaux latéraux en pavés doubles en grès. Sur les coteaux, les talus enherbés dans la pente renforcent l'identité rurale du site. Judicieusement entretenus, ils peuvent permettre de renforcer la biodiversité (choix de la fréquence de fauche, etc)

Chemin du plant de Fortvache

Route du moulin à vent

Rue du tertre

Le réseau local
Le réseau local qui relie les villages a été tracé sans ingénieur. Il épouse la topographie, ce qui en fait le réseau le plus profondément ancré dans le paysage.

Le réseau de desserte du bâti
Le réseau qui dessert le bâti est contraint par la pente, les carrières, la coupure du chemin de fer et l'étroitesse et la rareté des accès entre le centre du village et les coteaux. Les voies en impasses sont nombreuses.

Entrée de ville ouest

La D 190, une ancienne voie antique le long du fleuve

Pavillons dans la pente et accès voitures

L'annonce du centre (bâti plus dense)

Bâti récent diffus, jardins

Des murs en meulières

De grands trottoirs enherbés ou stabilisés, des caniveaux et bordures grès

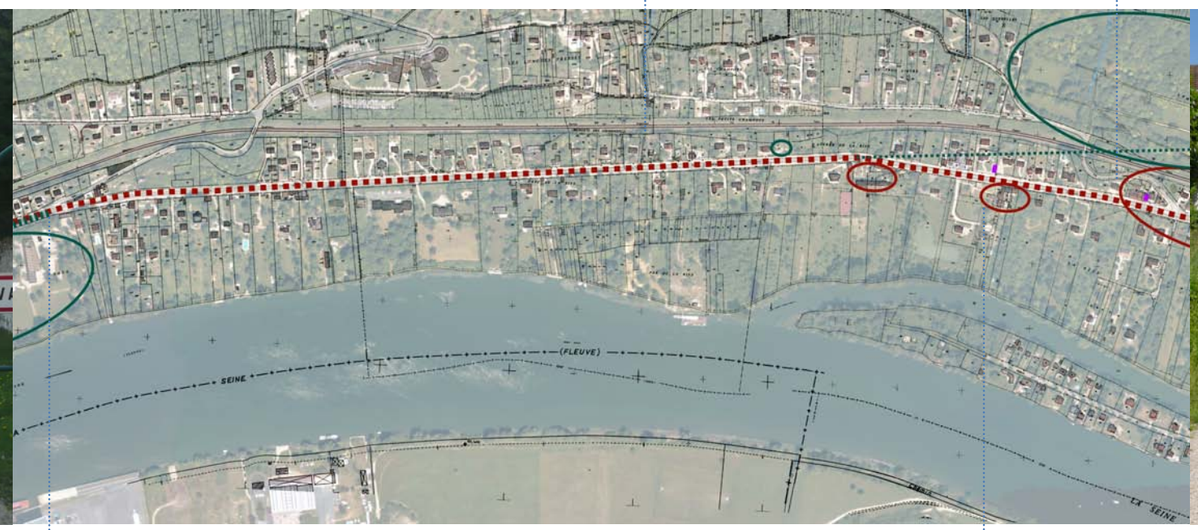

De grands trottoirs en stabilisé

Des murs en meulières

Une séquence bordée de Tilleuls à Meulan

Le fief de la rive et l'ancienne villa d'Yvette Guibert, de vieux bâtiments sur la rue

Une longue séquence d'entrée peu urbaine

- une longue séquence rectiligne, avec des boisements en fond de perspective.
- un environnement peu urbain avec un bâti peu visible vers la Seine et quelques pavillons dans la pente sous la voie ferrée.
- une voirie large (15 à 17 m) bordée de trottoirs enherbés ou stabilisés.
L'entrée dans la commune ne se fait réellement que quand le bâti se densifie et s'aligne sur la rue, à proximité du château.Cette entrée dans la commune était autrefois bordée d'arbres.

Entrée de ville est
Une longue séquence peu urbaine

L'annonce du centre (Le Temple, bâti plus dense)

Noyaux urbains des plâtrières alignés sur rue

Des larges trottoirs gravillonnés, des poteaux électriques, des luminaires

Des panneaux publicitaires
Du stationnement

Une longue séquence d'entrée peu urbaine

Après les alignements de platanes majestueux et les alignements de marronniers taillés (Triel), l'entrée dans Vaux se fait plus modeste. L'alignement de marronniers s'interrompt rapidement. La vue s'ouvre sur un habitat de "faubourgs" de pavillons. Quelques petits noyaux urbains plus denses signalent les anciennes plâtrières. La courbe de la route suit celle de la Seine tandis que se découvre le coteau de l'hautil souligné par la masse sombre des boisements, ponctué de taches claires de quelques habitations. Les panneaux publicitaires sont nombreux (12 entre l'entrée et la rue du temple). La voirie est large (17 à 20 m) et bordée de trottoirs gravillonnés.

Panneaux publicitaires et pavillonnaires diffus

Séquence d'alignement de platanes à Triel

La route d'Evecquemont

Une coupure verte entre les deux communes

Un triangle d'espace public à l'entrée de Vaux

Le bois habité (pavillons)

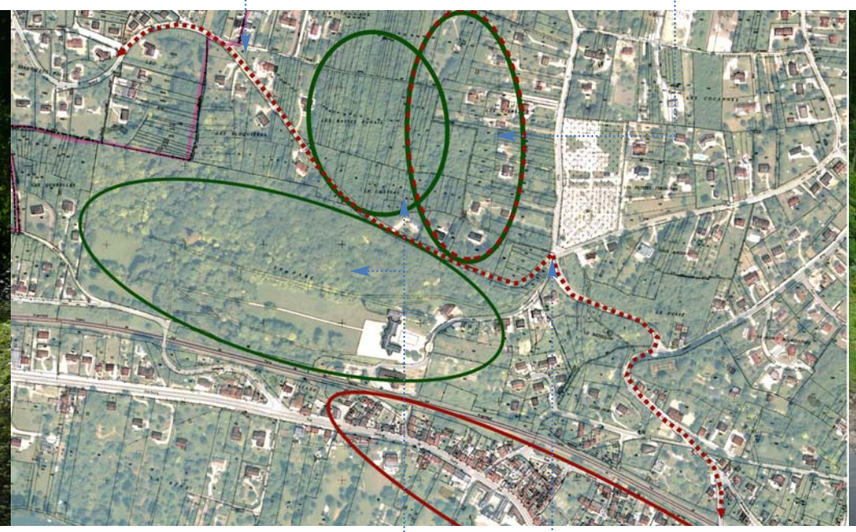

Un itinéraire secondaire

Quelques pavillons situés à Vaux prolongent les faubourgs d'Evecquemont. La masse boisée du château et le bois des Bouillons offre une coupure verte entre les deux communes. La route suit la topographie. L'apparition de pavillons dans le bois des bouillons signale le retour à la zone urbaine. Face au cimetière de Vaux, la route d'Evecquemont retrouve la route du moulin à vent.

Une coupure verte : la masse boisée du château et le bois des Bouillons

Croisement avec la route du moulin à vent et vue vers la vallée de Seine

La route de Pontoise

La D 17, une descente de l'Hautil vers la Seine

Un route au milieu d'un bois boisements de l'Hautil et bois dus au carrières

Un descente depuis les bois de l'Hautil

A partir de la D 922 qui parcourt le sommet de l'Hautil, la D 17 descend le versant vers la Seine. Elle parcourt une longue séquence boisée avant de croiser la rue Armand Raulet (et l'emplacement de l'ancien fief de Vaux-Gaillard) qui signale l'entrée dans la zone urbanisée de la commune. Les constructions pavillonnaires sont ensuite diffuses le long de la voie. La D17 suit la topographie et rejoint la route du moulin à vent.

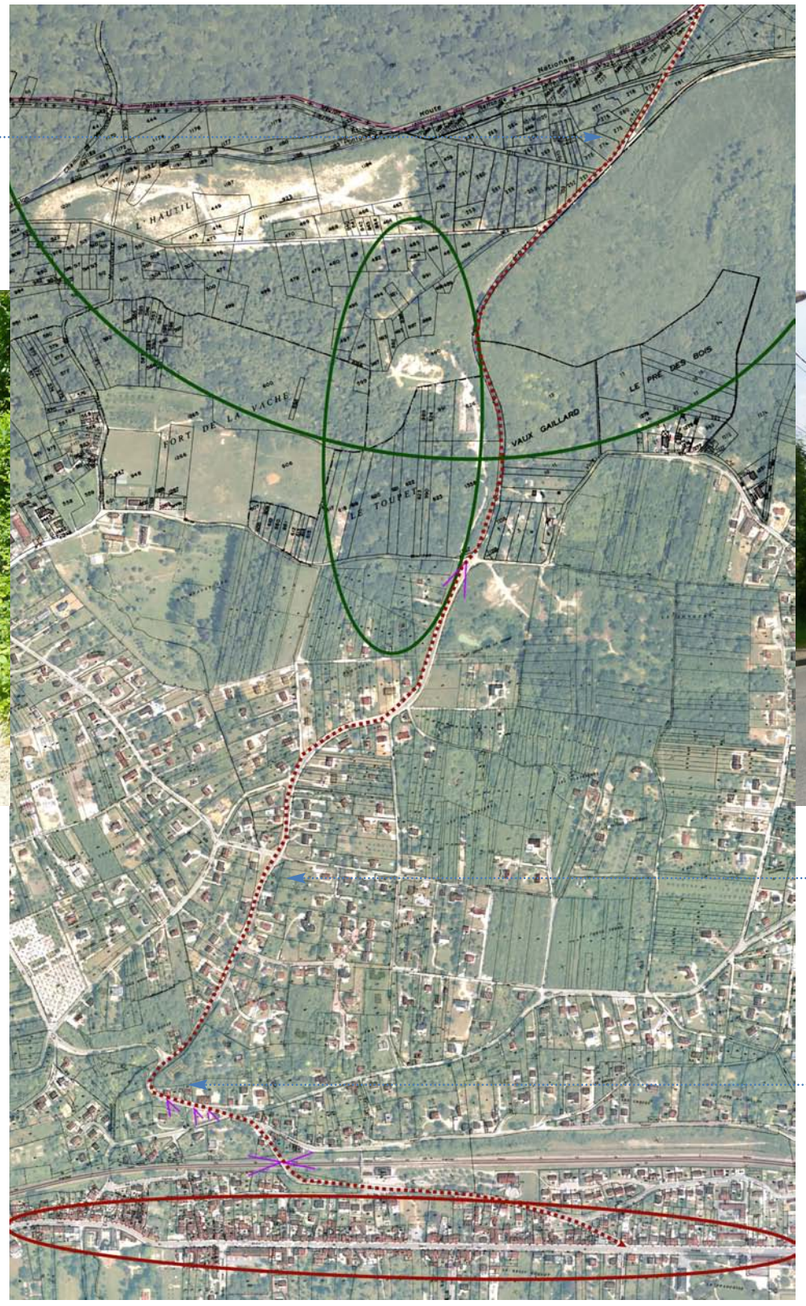

Point de vue vers la Seine

Espace public horticole

Bâti pavillonnaire diffus le long des pentes

Points de vue sur la Seine et contraintes du relief

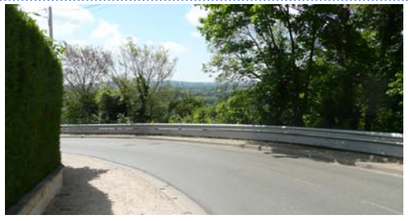

Des chemins forestiers : un réseau en étoile. Malgré la contrainte des carrières, ces chemins en terre sont très fréquentés.

De l'herbe au bitume, la transformation des chemins et sentes : de nombreux chemins d'exploitation agricole ont peu à peu été gagnés par l'urbanisation et changent de vocabulaire.

Des sentes piétonnes étroites, peu à peu privatisées, agrandies et urbanisées

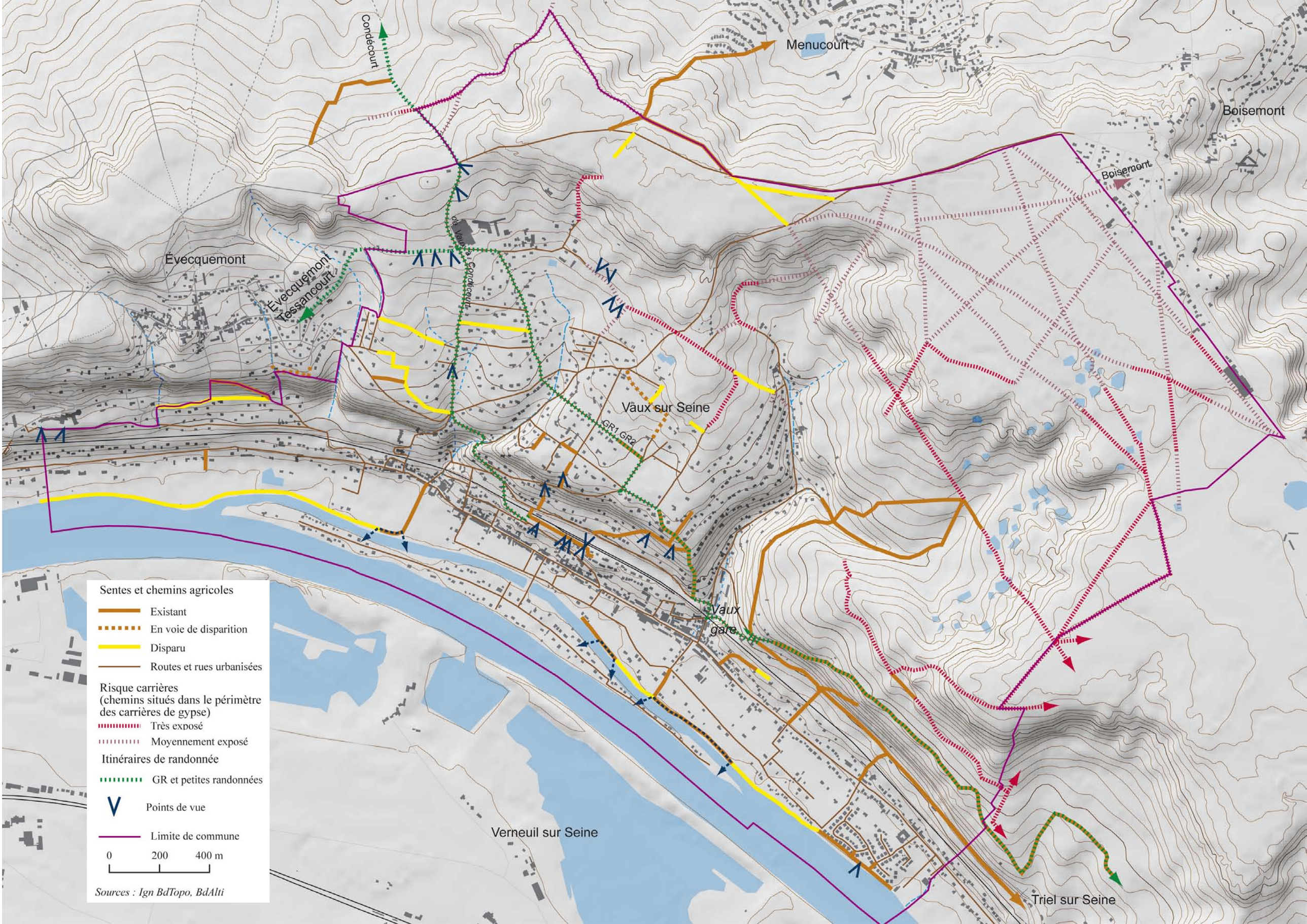
Condécourt
Menucourt
Boisemont
Boisemont
Évecquemont
Évecquemont
Tessancourt
de Vaux à Condécourt
Vaux sur Seine
GR1 GR2
Vaux
gare
Verneuil sur Seine
Triel sur Seine
Sentes et chemins agricoles
Existant
En voie de disparition
Disparu
Routes et rues urbanisées
Risque carrières
(chemins situés dans le périmètre des carrières de gypse)
Très exposé
Moyennement exposé
Itinéraires de randonnée
GR et petites randonnées
Points de vue
Limite de commune
0
200
400 m
Sources : Ign BdTopo, BdAlti

"Bras de Seine à Vaux, 12 juin 1887, plein soleil, 10h"" Lucien Raulet , AD 2F 195/3,

Sources : Diren Ile de France ; Préfecture des Yvelines ; Ign Scan25, BdAlti

Enjeux : ouvrir les espaces publics sur le fleuve. Gérer les espaces de façon différenciée, reconstituer des continuités paysagères et écologiques

Les voies de communication

Le fleuve

Le fleuve a structuré le paysage, en creusant le relief et en organisant les activités humaines. La Seine met Paris en communication avec la mer. Cette grande voie d'eau a été utilisée comme moyen de transport des hommes et des marchandises depuis la Préhistoire. La faible profondeur du fleuve a longtemps limité la navigation aux périodes de hautes eaux. Au XIXe siècle la construction de sept écluses entre Paris et Rouen assure la navigation des péniches au gabarit Freycinet (38,5 m). Aujourd'hui ce mode de transport fluvial connaît un regain d'intérêt. Conséquence, pour limiter les effets du batillage et l'érosion, plusieurs berges sont renforcées de palplanches.

Traverser

Vaux est située, entre les deux villes-ponts stratégiques de Poissy et de Meulan. Pour des raisons historiques et géographiques, liées sans doute à la taille de la commune, à l'absence de développement urbain sur l'immédiate rive sud, il n'y a jamais eu de pont traversant la Seine à Vaux. Par contre un bac, puis un premier pont construit en 1935 relia l'île de Vaux au village. L'accès à l'île est privatisé.

Travailler

Le développement des activités agricoles et industrielles conduit à l'aménagement de ports destinés aux transports des marchandises produites localement. A Vaux, dès la fin du XVIIIe siècle, trois ports existent sur le petit bras (un port à plâtre, un port à vin et un port à pierre)et deux ports sur le grand bras (port à plâtre de Port-Maron en amont et un port à pierres en aval). Ces ports qui offrent des infrastructures rudimentaires restent tributaires des activités et disparaîtront lorsque celles-ci péricliteront.
Les anciens communaux visibles sur le plan d'intendance étaient destinés à la pâture des bovins du village. Plus haut, les terrains moins inondables ont été dès le XVIIIe plantés de vergers. Aujourd'hui, ces terres investies de jardins, de reste de vergers, de bois enfrichés sont beaucoup moins ouvertes qu'elles n'ont pu l'être autrefois.

Se détendre

Les paysages de l'eau ont attiré les impressionnistes et les visiteurs attentifs à ce lieu de détente. L'hôtel de Venise sur l'île de Vaux souhaitait attirer les "*amateurs de yachting et de peinture*" et de nombreux pêcheurs (cité par J.F.Prost). Des loisirs multiples ont rythmé la vie du fleuve à partir de la fin du XIXe siècle: nautisme (canotage, voile), pêche, baignade, promenade. Aujourd'hui, de nombreux espaces ont été privatisés et les accès à l'eau sont plus rares. La plupart des espaces le long du fleuve sont aujourd'hui fortement anthropisés, avec de nombreux végétaux horticoles.

Un réseau d'espaces publics et une trame verte et bleue à reconstituer

La commune a mis en place une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur un grand nombre d'espaces en bord de fleuve, notamment sur certaines parcelles abandonnées.

Prévenir les inondations, le PPRI

Le plan de prévention des risques inondations identifie plusieurs zones en fonctions des risques. Seule la zone bleue reste constructible, et la zone rouge claire sous conditions. La zone rouge sombre n'autorise que les démolitions reconstructions. Les zones vertes et marron sont inconstructibles (sauf restaurants en zones vertes, sous conditions).

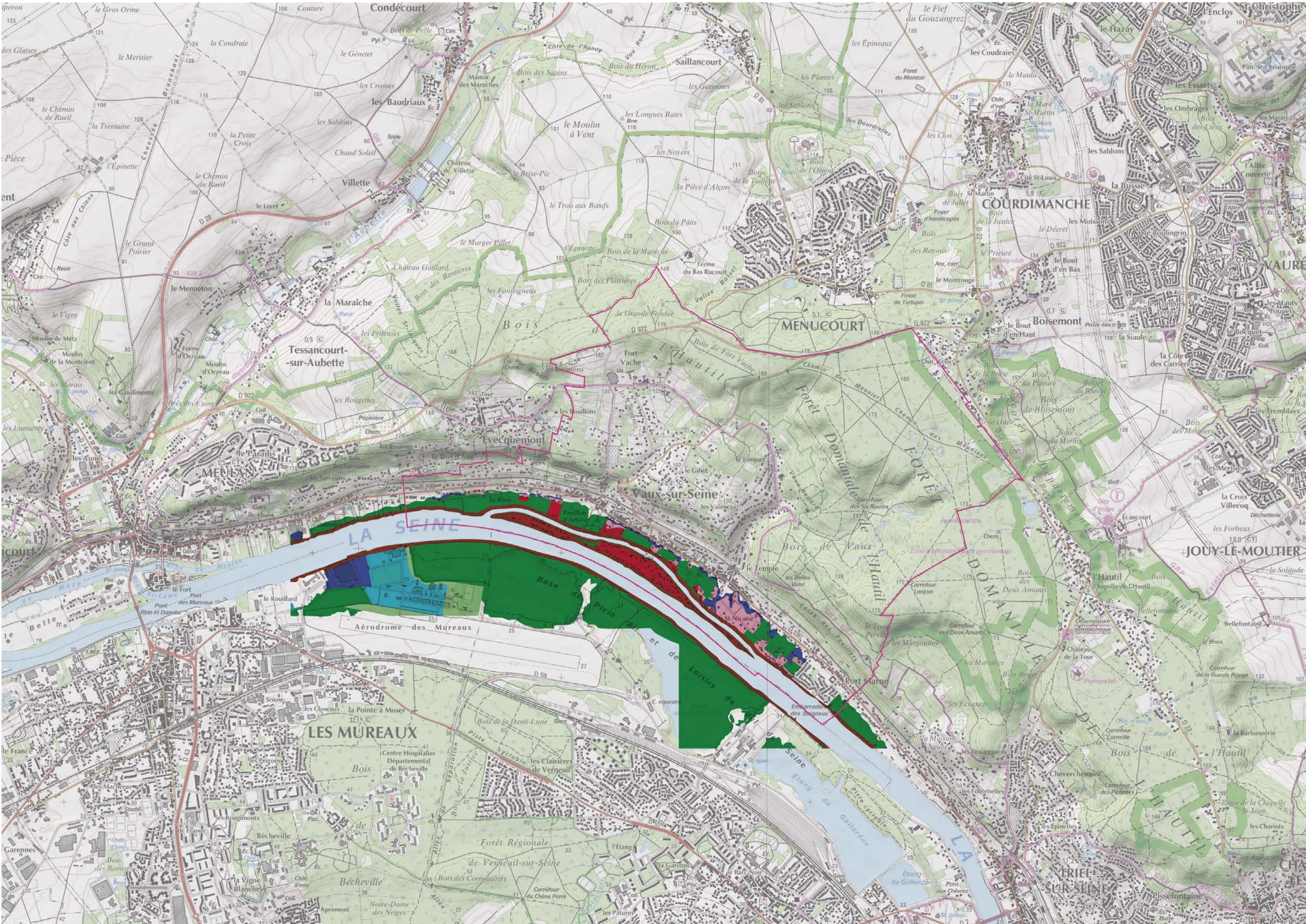

Condécourt
Saillancourt
Villette
Tessancourt-sur-Aubette
la Maraîche
Évecquemont
MEULAN
Vaux-sur-Seine
MENUCOURT
COURDIMANCHE
Boisemont
JOUY-LE-MOUTIER
LES MUREAUX
TRIEL-SUR-SEINE
LA SEINE
Aérodrome des Mureaux
Base de Plein Air et de Loisirs du Val de Seine
Forêt Domaniale de l'Hautil
Bois de l'Hautil
Forêt Régionale de Verneuil-sur-Seine
Étang du Gallardon
Port Maron
St-Nicaise
Fort Vache

Un ancien espace de travail

Le transport par voie d'eau, les ports, les travaux agricoles, le lavage du linge

"La Seine et les coteaux"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Port maron",
Coll. part. M. Boulan

"Vaux-sur-Seine, Le Manigan"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Vaux,Ile de Vaux, 26 janvier 1890"
Lucien Raulet, A.D. 2F 195/43

" 1896",
Photo M. Dufossey 1896

""Vaux vu de la franchise, 12 juin 1888"
Lucien Raulet, A.D. 2F 195/23

"Vaux, le port du Temple"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Les lavandières au petit bras de la Seine"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Le bras de Seine"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

Un espace de loisirs
Guinguettes, canotage, pêche

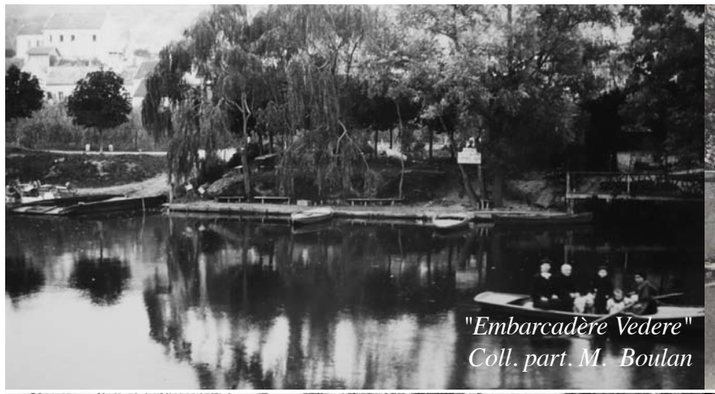
"Embarcadère Vedere"
Coll. part. M. Boulan

"Embarcadère du pavillon de Buard",
Coll. part. M. Boulan

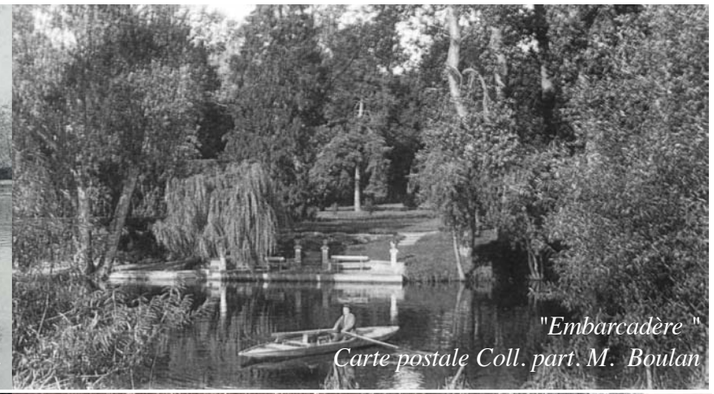
"Embarcadère "
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Port et Embarcadère Vedere"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Quai d'accostage du restaurant Venise",
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Un coin de pêche",
Carte postale Coll. M. Boulan

"Vaux-sur-Seine, bords de Seine",
Carte postale Coll. M. Boulan

"Au petit bras de Seine",
Carte postale Coll. part. M. Boulan

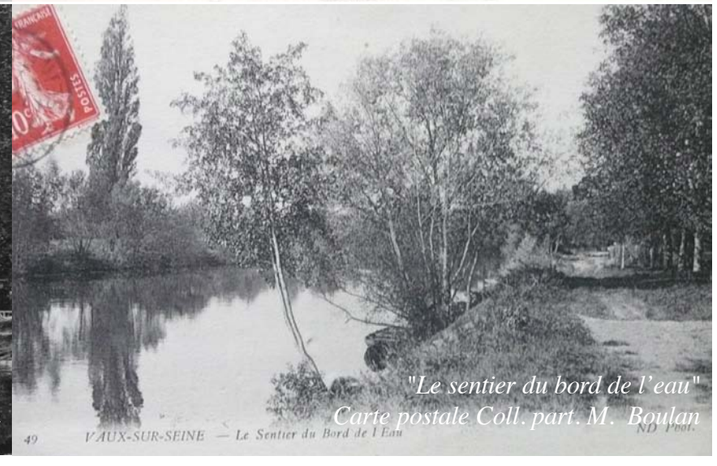

"Le sentier du bord de l'eau"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

Les berges de Seine

Un espace utilisé pour les loisirs
Un réseau d'espaces publics en cours de constitution

- un accès limité au bord de Seine
- des jardins, d'anciens vergers, de rares prés, des parcelles boisées enfrichées
- de rares espaces publics, des espaces sensibles en cours de préemption

Un jardin belvédère

Sente de la rive, en partie privée

Les anciens communaux

Un parc ancien lou

Un parking

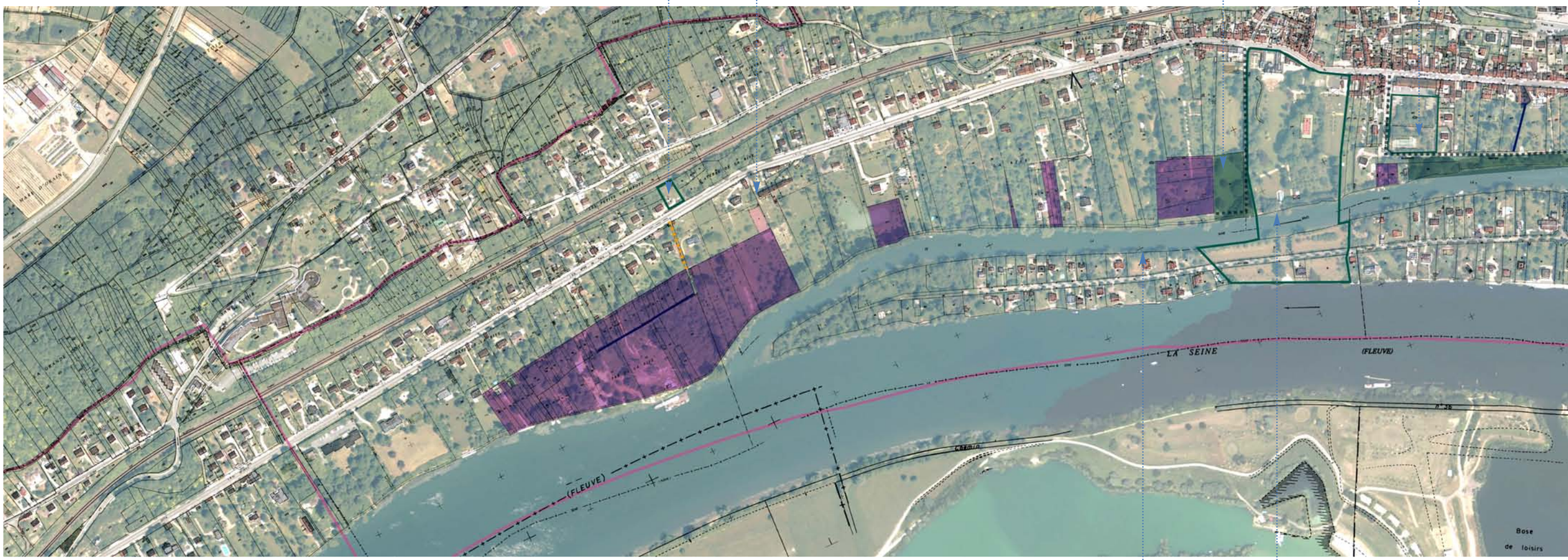

Parcs et espaces publics — Parcs privés
Espaces sportifs publics
Loisirs nautiques (club de voile, port de plaisance)
Ru, passage d'eau
Chemins piétons — Accès véhicules
Droit de préemption au titre des ENS

Des berges de l'île en partie renforcées

Pavillon d'Artois, composition traversante

parking et espace vert

Des espaces sportifs, un parc coupé en 2

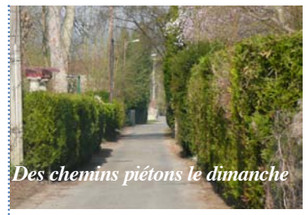

Des chemins piétons le dimanche

Des espaces rendus publics

Jardin du lotissement

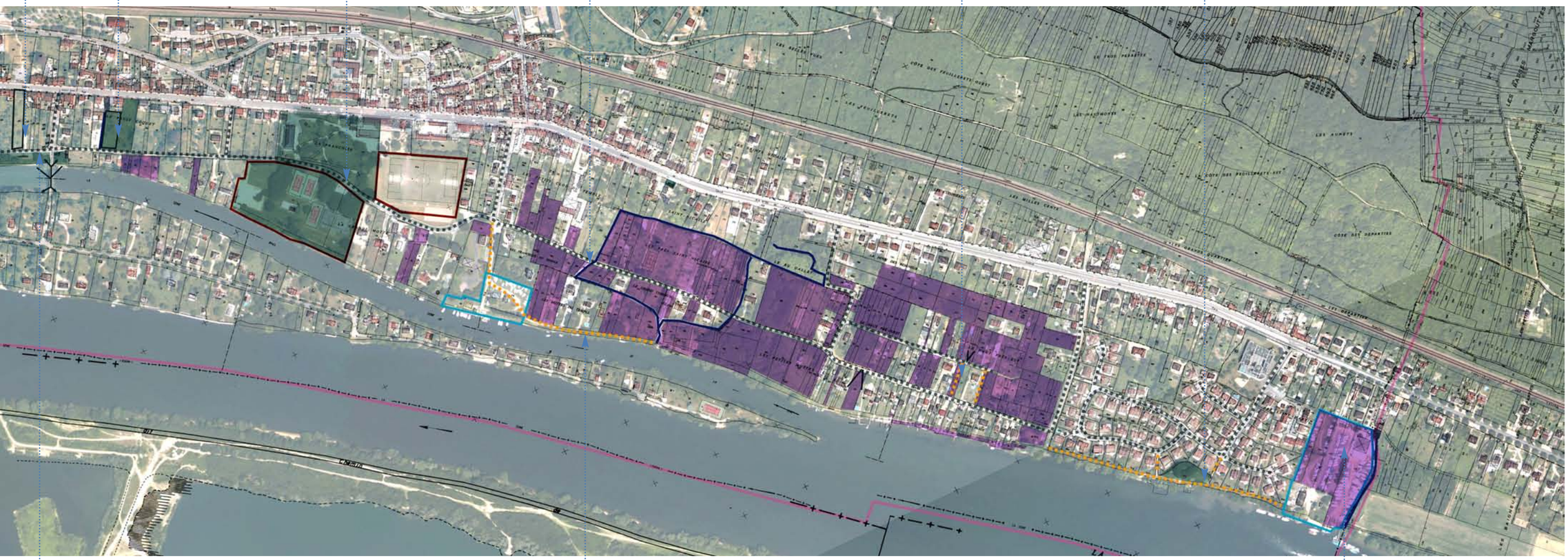

L'espace public du boulevard Loiseleur, une île inaccessible

Un chemin interrompu

Jardins, vergers et friches boisées

Port de plaisance

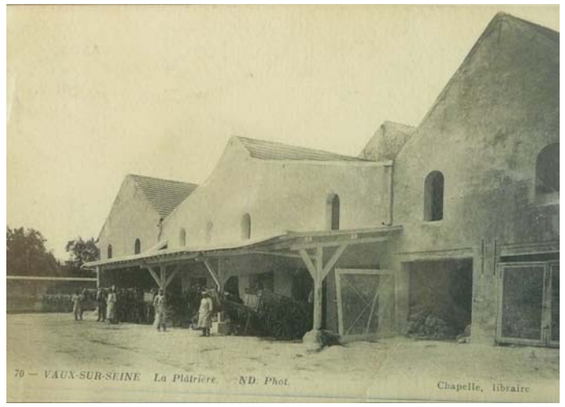

L'exploitation du sous-sol

Calcaire, gypse, meulière et grès

Ci-dessus : plâtrière de Fortvache, Chapelle libraire (carte postale, A.D.)

Surface de la commune 845 ha

Carrière de pierre calcaire 20,7 ha

Carrières de gypse 363 ha

(Source IGC)

Un patrimoine géologique instable
Conséquences : des zones inconstructibles, une extension des boisements, des chemins et une forêt en partie impraticables

L'exploitation du grès, et de la meulière à ciel ouvert

La meulière de Montmorency, le grès de Fontainebleau ont été exploité à ciel ouvert au sommet de l'Hautil. Ces exploitations ont cessé au XXe siècle.

L'exploitation des pierres calcaires pour la construction

Le gisement de calcaire du lutétien moyen a été exploité comme pierre à construction dès le moyen-âge. Le calcaire a d'abord été exploité à ciel ouvert dans les zones où il affleurait, puis en souterrain. Six zones de carrières de pierres calcaires sont recensées dans la commune pour une surface totale de près de 21 ha (source IGC Yvelines). Les carrières de pierres calcaires plus solides ne sont pas concernées par le plan d'exposition aux risques de carrières.

L'exploitation du massif de gypse de l'Hautil

Le gypse, dépôt géologique plus récent que le calcaire, est situé à un niveau supérieur sur la butte de l'Hautil. Le gypse a été exploité souterrainement à partir du XVIIIe siècle. La surface des carrières de gypse de Vaux-sur-Seine représente 363 ha, soit près de 43% du territoire communal. Les carrières sont constituées de chambres d'exploitation reliées par des galeries souterraines. La structure était confortée par des piliers trapézoïdaux, souvent renforcés d'arches en meulière ou d'étais en bois ou en métal. Sept carrières de gypse sont recensées au XIXe siècle : *Fortvache, Le Jonquet, Vaux-renards, les plantes, les Hauts-monts, la mécanique, Port-Maron*. La dernière carrière en activité sera celle de *Port-Maron* qui fermera en 1979 (société SAMC).

Un plan d'exposition aux risques liés aux carrières

Le dossier départemental des risques majeurs des Yvelines (2007) souligne que "*l'exploitation intensive du gypse* (du massif de l'Hautil) *a laissé des galeries souterraines particulièrement instables. Cette instabilité est à l'origine d'effondrements fréquents, quasi-imprévisibles sur les 350 ha correspondant aux anciennes carrières très endommagées et désormais inaccessibles*". Pour des raisons de sécurité, les carrières abandonnées étaient foudroyées par leur propriétaire après exploitation, mais cela n'a pas toujours été le cas. Or la ruine d'un pilier ou l'écroulement d'une galerie provoque un effondrement ponctuel : le fontis. Les infiltrations d'eau dans le gypse poreux aggravent le phénomène et peuvent former des lacs souterrains qui attaquent la base des piliers de gypse. Ceux-ci peuvent fondre entraînant un effondrement généralisé. Le massif de l'Hautil est ainsi ponctué d'une multitude de mares qui correspondent à des fontis en cours. Le massif forestier qui recouvre les carrières est partiellement interdit au public.

Un plan d'exposition aux risques de carrières a été élaboré sur les communes de l'Hautil possédant des carrières de gypse abandonnées (arrêté interpréfectoral du 26 déc. 1995, plan élaboré par la drire d'Ile de France avec le concours de l'Inspection générale des carrières). Deux zones sont définies : une *zone rouge* très exposée, jugée inconstructible en raison d'un aléa très fort ou fort, où les mesures de prévention sont généralement inapplicables en raison de leur coût et une *zone bleue* moyennement exposée où des mesures de prévention sont généralement envisageables sous un certain nombre de réserves. Le PPR, qui a plus de vingt ans, ne règlemente que la construction.

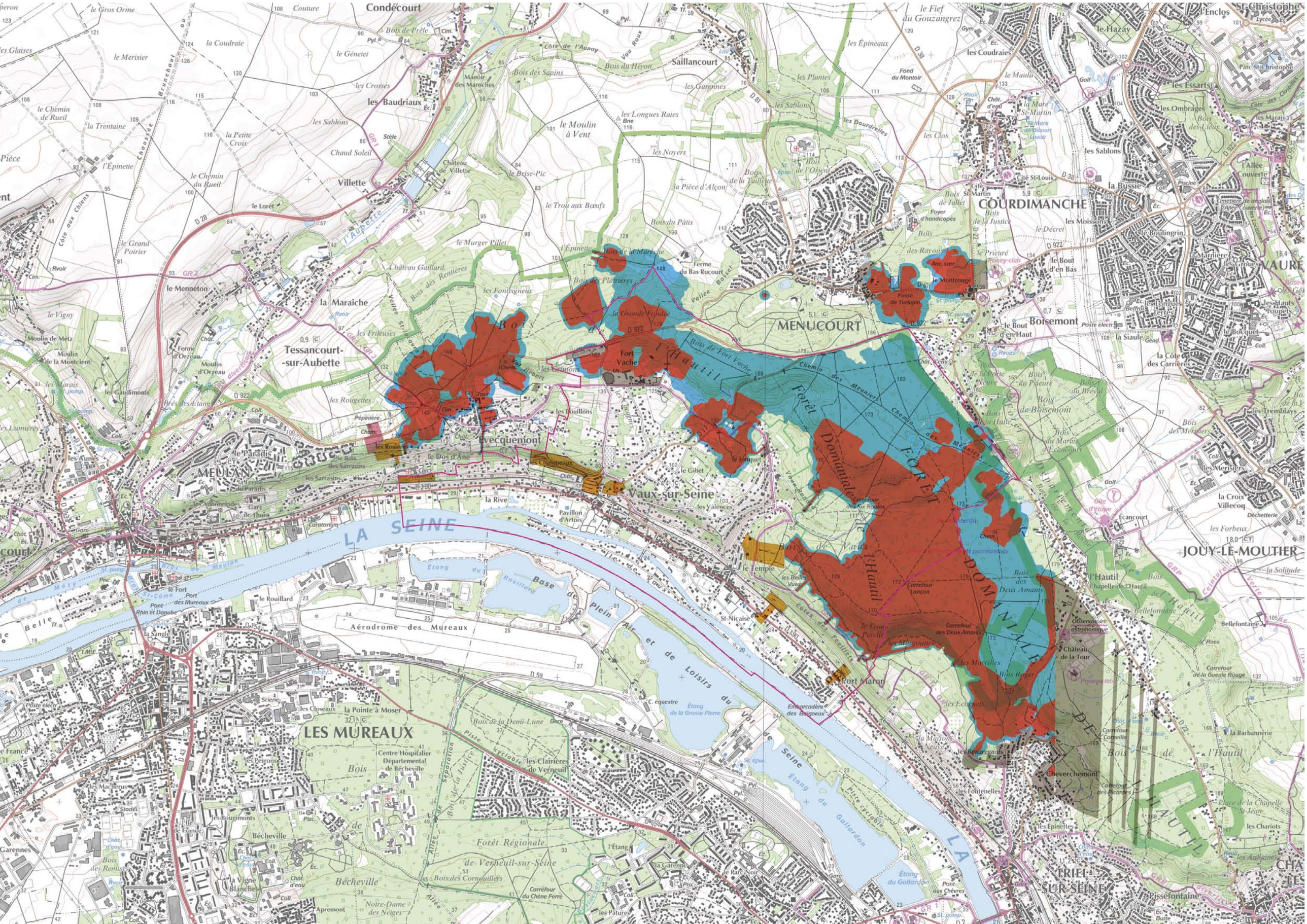

Condécourt
Saillancourt
Villette
Tessancourt-sur-Aubette
Evecquemont
Vaux-sur-Seine
MEULAN
LA SEINE
Aérodrome des Mureaux
LES MUREAUX
Bécheville
Forêt Régionale de Verneuil-sur-Seine
Base de Plein Air et de Loisirs du Val de Seine
Étang du Gallardon
Forêt Domaniale de l'Hautil
Bois de l'Hautil
MENUCOURT
COURDIMANCHE
Boisemont
JOUY-LE-MOUTIER
TRIEL-SUR-SEINE
Pissefontaine
Cheverchemont
Port Maron
Fort Vache
Bois de Vaux
Bois de l'Hautil

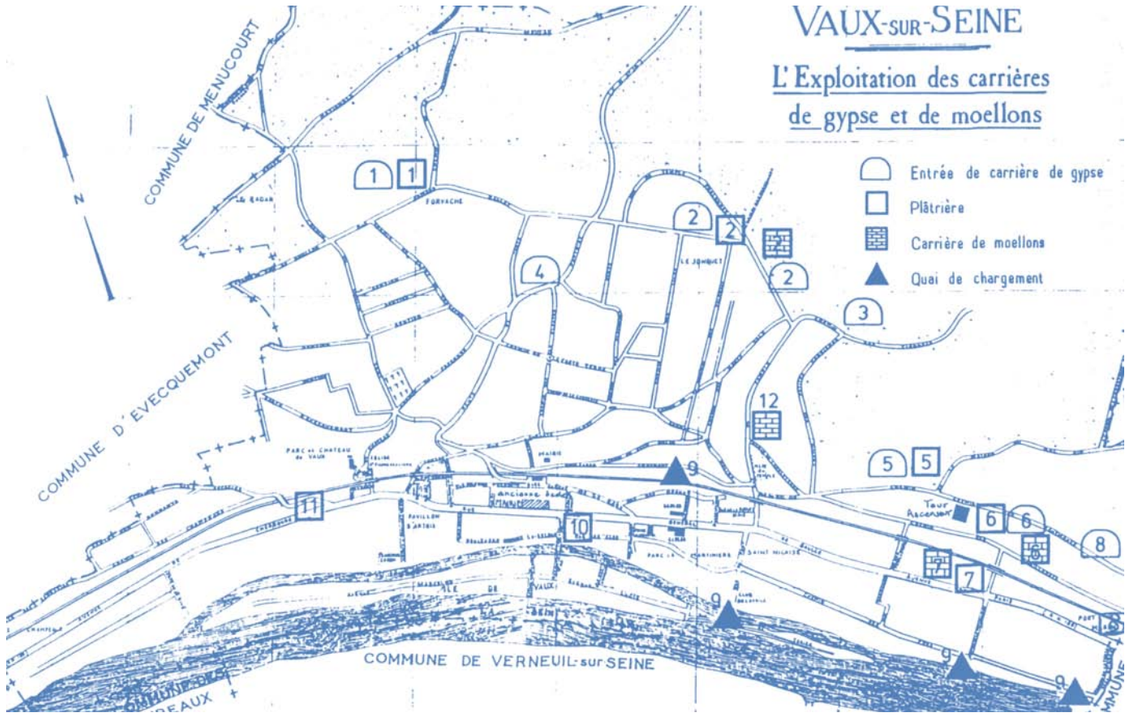

1- Fortvache
2- Le Jonquet
3- Les Vaux-Renards
4- Les plantes
5- Les Hauts-Monts
6- La Mécanique
7- Saint-Nicaise
8- Port-Maron
9- Quais de chargement
10- Plâtrière Rétif, 123 av. Charles de Gaulle
11- Plâtrière Rétif des "champeaux", av Charles de Gaulle
12- Carrière de calcaire rue du Temple

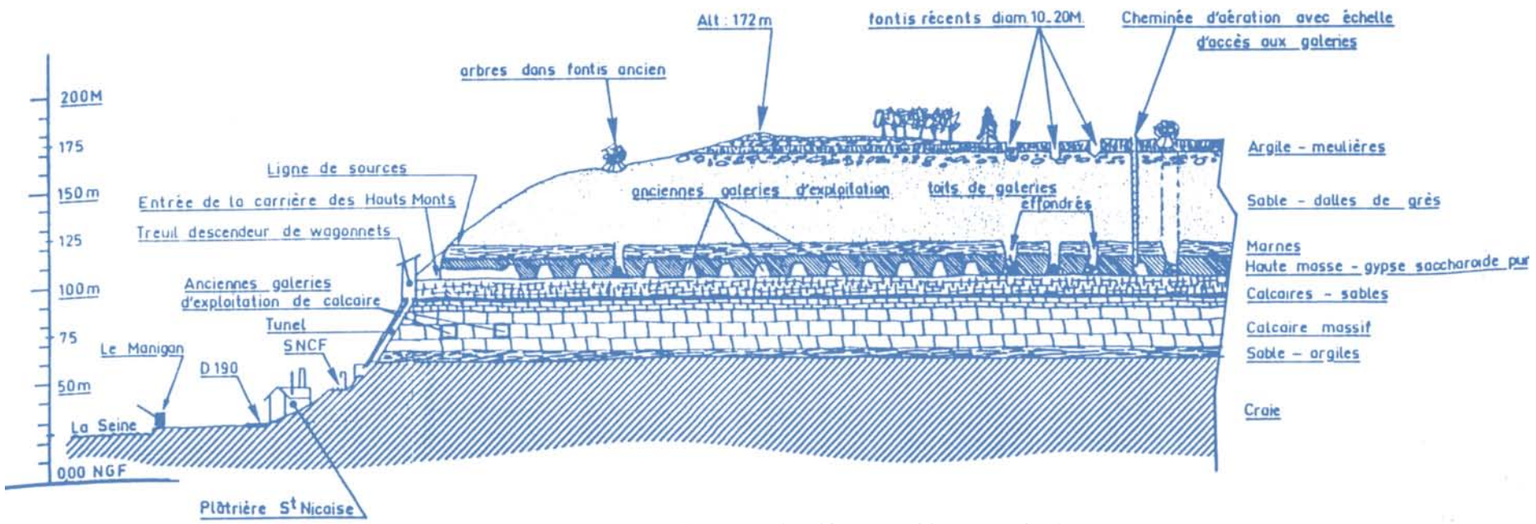

Butte de l'Hautil, essai de coupe dessiné par J. C. Boulan

Source et extraits de "Bons baisers de Vaux, la vie et les métiers d'autrefois", Avril, 1996

Une organisation verticale
La carrière, la plâtrière, le port

"Plan incliné de la carrière Saint-Nicaise"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Entrée de carrière du Manigan, 1896",
Photo M. Dufossey

Vaux-vue panoramique de la platrière St-Nicaise"
Carte postale Edit Jacob à Vaux, A.D.

"Vaux, Le Temple, plâtrière du Manigau, 6 avril 1888" Lucien Raulet, A.D. 2F 195/17

"La plâtrière de Port-Maron, 1896",
Coll. part. M. Boulan

"Grande rue et plâtrière Saint-Nicaise",
Carte postale Edit Jacob à Vaux, A.D.

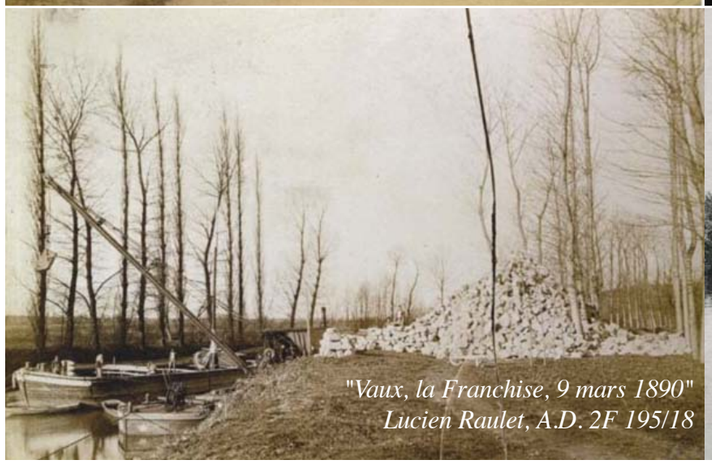
"Vaux, la Franchise, 9 mars 1890"
Lucien Raulet, A.D. 2F 195/18

"Le port des carrières Saint-Nicaise"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

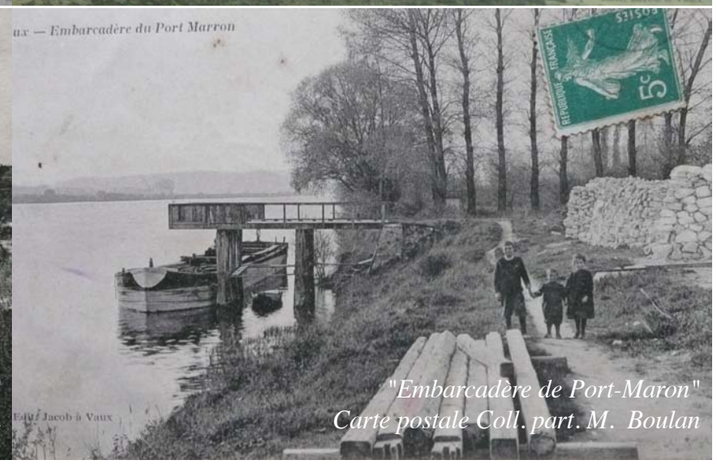

"Embarcadère de Port-Maron"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

L'exploitation du sous-sol

Calcaire, gypse, meulière et grès

Des blocs de grès exploités à ciel ouvert (à gauche, boulevard Angibout et mur du château)
Sur l'Hautil, les zones d'affleurements des sables de Fontainebleau sont parfois grésifiés. Le passage d'une eau chargée en silice a cimenté le sable, le transformant en grès. Ce grès a été exploité à ciel ouvert pour fournir pavés, bordure et caniveau de voirie ou pour renforcer les murs.

L'exploitation du calcaire pour la construction (carrière du temple, chemin de l'Angleterre)
Le versant abrupt de la vallée de Seine laisse affleurer les roches du substrat. La pierre calcaire a d'abord été exploité à ciel ouvert dans les zones où elle affleurait, puis exploitée et creusée de galeries souterraines.

Des carrières de meulières à ciel ouvert
Cette roche siliceuse a été employée sous forme de moellons. La carte géologique signale des carrières de meulières à ciel ouvert dans la forêt de l'Hautil au nord du carrefour Lançon.

La réutilisation des carrières *(Site de Fortvache)*

D'anciennes carrières ont été réutilisées en champignonnières mais aussi en décharge. A Forvache, dans la forêt de Hautil, durant l'année 2009, des travaux de réaménagement de 6 hectares dégradés ont été conduits par l'entreprise Petitdidier en échange d'enfouissement de déchets inertes. Mais au vu du rôle du bois de « Forvache » sur le plan des continuités écologiques et du paysage, l'extension du site d'enfouissement a été suspendue.

Des carrières de gypse instables et peu visibles

Un massif forestier sur la majeure partie des carrières de gypse
(A gauche, entrée de carrière de Vaux-renard, ci-dessus mare et panneau ONF chemin des meuniers, à droite, panneau le long de la D17)

L'exploitation des carrières souterraines de gypse s'est particulièrement développée au XIXe et XXe siècles pour s'achever vers 1980. Elles ne sont pas visibles dans le paysage. Rien ne les signale au promeneur. Bois, forêt et friches boisées recouvrent le territoire des carrières. Seule la présence des fontis témoigne de l'activité souterraine.
Plusieurs panneaux préviennent les promeneurs des dangers d'effondrement. Une partie de la forêt est interdite au public. Néanmoins, la forêt de l'Hautil reste très fréquentée et les zones interdites sont peu lisibles. Les bois sont intensément fréquentés par les promeneurs, les VTT, les quads. Pourtant des effondrements ont lieu régulièrement. Beaucoup de visiteurs ne connaissent rien du site. Seul un panneau ONF vieilli et peu lisible, le long du chemin des meuniers, propose quelques explications.
Un site internet très documenté "ruedeslumieres.morkitu.org" dévoile une partie de ce patrimoine souterrain.

Carrière de Port-Maron

Carrière "Port-Maron"

Carrière de Gypse (Massif de l'Hautil)

surface d'environ 30 hectares

Le Diaporama

Origine du nom :

La toute première appelation de cette carrière était **"la carrière aux ânes"**. Les ânes étaient le surnom donné aux habitants de Triel, par les habitants de Vaux. Ces derniers voyaient passer toutes la journée des ânes transporent le gypse vers le port de Triel-sur-Seine.
"Carrière Port-Maron" est le nom du premier propriétaire de la carrière M. Maron. Pour exporter le gypse il créa un port, sur les quais de Seine situées en contrebas de la carrière, que l'on a appelé "port-Maron".

Organisation de la carrière :

On accède à la carrière par les anciennes **galeries de roulage**, (par lesquelles on accède) qui sont étayées par des boiseries et des poutrelles métalliques. Elles sont basses, environ 2m de hauteur, et permettaient la circulation des locodiesels sur des voies étroites. La carrière est desservie par deux galeries principales de roulage qui débouchent par les deux entrées en cavages de la carrière :

- **La galerie de roulage supérieure** : qui permettait la sortie du **gypse tendre** destiné au plâtre. Elle était prolongée par une pente douce qui conduisait les wagonnets berlines à un **planché basculant**. Le plâtre était déversé dans des tombereaux. Ces véhicules faisaient des allers retours, entre la carrière et l'usine à plâtre située au bord de la Seine. Ces allers-retours prirent fin avec la mise en place d'un tapis roulant.

Galerie de roulage supérieur noircie par la fumée des locodiesels

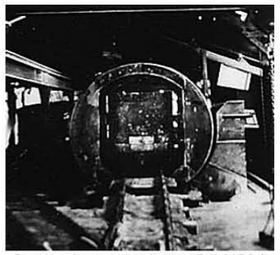

Basculeur des wagonnets berline (Coll. M.Pécé)

- **La galerie de roulage inférieure** ou **"du petit treuil"**: qui permettait la sortie du **gypse dur** sous forme de blocs, dont la production était bien inférieure au gypse tendre. Elle était en pente douce et équipée d'un **treuil**, dont des poulies sont toujours visibles. Ce treuil permettait de faire descendre les wagonnets dans la pente douce. Malgré des essais de modernisations du treuil, ce dernier consommait trop de lubrifiant et n'était pas rentable. En face de la sortie étaitent présentes deux autres pentes douces, qui permettaient d'acheminer les blocs jusqu'aux berges de la Seine. Les problèmes liés au treuil entraînèrent l'abandon de cette galerie.

Cavage de la galerie inférieure

Poulies de la galerie de roulage du "petit treuil"

Ces galeries permettent d'accéder aux **"chambres d'exploitation"** qui sont formées par des rangées de piliers trapézoïdaux. Les piliers en forme de trapèze permettent d'avoir une surface de ciel plus réduit. Elles peuvent mesurer jusqu'a 9m de hauteur. Certaines zones de ciel ont été consolidées par des arches en meulière. La zone est instable comme en témoigne les nombreux fontis. Ils laissent s'infiltrer de l'eau de surface, qui a formé un immense **lac souterrain**. Les nombreuses galeries noyées empêchent l'accès aux carrières voisines, qui seraient théoriquement accessibles. De plus, l'eau ronge la base des piliers de gypse, ce qui contribue à fragiliser l'ensemble.

Cette zone est dangereuse car le taux d'O2 est plus faible que la normal et a été remplacé par du CO2, qui est donc en excès.

Chambres d'exploitation avec piliers trapezoïdaux et arches de consolidation

Lac souterrain formé par l'eau des fontis

Histoire de la mécanisation de "Port-Maron":

Elle fut sans doute exploitée à partir de **1792**. Le premier propriétaire identifiable fut **Joseph Maron**. En 1817, elle fut rachetée par le maire de Triel-sur-Seine (Nicolas Valléry) associé à M. Jeanneret et Mme Boutté. Le 15 mars 1832, une demande d'extension de la carrière auprès du préfet de Seine-et-Oise se voit refusée. Deux raisons sont évoquées: L'ensemble des terrains non exploités de la montagne de d'Hautil appartiennent aux religieuses de l'abbaye de Poissy et le risque de perdre des terrains agricoles situés au dessus.

En 1919, elle est rachetée par la **"société anonyme de construction"** (SAMC), qui importe des outils modernes habituellement utilisés dans les mines de potasse. Cela s'explique par le fait que le comportement mécanique de la potasse et très proche du gypse. L'équipement reste à la pointe jusque vers les années 1970. Finalement en 1979 la société ferme, marquant l'arrêt de l'exploitation du gypse dans le secteur de l'Hautil. On trouve éparpillé dans la carrière, le **matériel** correspondant à cette dernière période d'exploitation par la société SAMC. Le matériel visible est le suivant :

- Des **wagonnets berline (5m3)**, utilisés habituellement dans les mines, et des portions de voies étroites.
- Des **wagonnets basculeurs** de type Decauville, dont certains socles sont à présent sous l'eau.
- Un **morceau de racleur** correspondant a une demie pince qui permettait de ramasser les morceaux de gypse et des les charger dans les wagonnets. Ce système est normalement utilisé dans les mines de potasse.
- Un reste de **treuil mécanique** qui servait à descendre les wagonnets, via une pente douce, qui débouche par le cavage du bas.
- Des **tuyaux métalliques** qui permettaient sans doute d'apporter de l'air sous pression pour les marteaux-piqueur.

*Remarque : On peut également citer l'utilisation **d'explosif**, pour dégager les blocs au niveau des front de taille, qui remplaça la poudre noire employée auparavant.*

Un patrimoine souterrain

Extraits du site internet ruedeslumieres.morkitu.org

Vaux "Proverbes"

Carrière "Vaux Proverbes"

Carrière de ***Gypse*** (Massif de l'Hautil)

surface d'environ 10 hectares

Le Diaporama

Origine du nom :

Le nom d'origine de la carrière s'appelle les **"Hautmonts"**. Ce terme pourrait se traduire littéralement par "hauts Mont", c'est à dire au sommet de la butte d'Hautil. Ce terme renvoie aussi à "Hautil" qui est une contraction de "haute île".
Par la suite, des **"proverbes"**, que l'on pourrait qualifier de populaire, ont été inscrits sur les piliers de la carrière. Il s'agit là d'une pratique assez ancienne dans cet endroit, comme en témoigne un vieux proverbe qui doit dater des années 50. Toutefois, la majorité date plutôt des années 60-70.

Histoire et organisation de la carrière :

Vaux Proverbes est la carrière la plus ancienne du massif de l'Hautil : elle est déjà recensée en 1780. La surface actuelle n'est qu'une toute petite portion de ce que représentait la carrière originelle. Elle communiquait avec les carrières voisines de "Vaux Renard", "Port Maron" et la "mécanique" (aujourd'hui effondrée).

On accède à la carrière des Proverbes par une jolie **galerie de roulage** qui est taillée dans la masse et par endroit appareillée avec des moellons de gypse. Cette galerie conduit à une chambre d'exploitation aux dimensions impressionnantes. La particularité du site réside en la présence de **consolidations** en meulières très variées, dites **"à l'anglaises"**. Ces consolidations ont été réalisées par des maçons italiens, qui comblaient ainsi les périodes creuses de l'année. Le grand nombre de consolidations s'explique par le fait que le ciel de carrière est proche de la surface, du fait de la pente topographique forte. Elles datent au moins de 1855, comme le prouve une série de dates sur des arches. On parle parfois de véritable "cathédrale souterraine de gypse". On peut distinguer des consolidations de " prévention" et d'autres ouvrages qui consolident des fontis déjà bien avancés au moment des travaux.

Très belle série d'arches maintenant le ciel de carrière

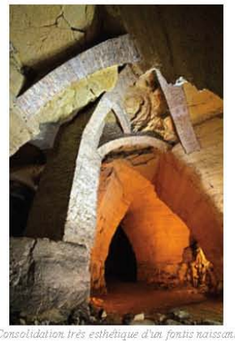

Consolidation très esthétique d'un fontis naissant

Arches consolidant un fontis

Série d'arches de consolidation datant de février 1855

Carrière de Vaux Renard

Carrière "Vaux Renard"

Carrière de ***Gypse*** (Massif de l'Hautil)

Environ 1,5 Km de galeries.

Le Diaporama

Origine du nom :

Cette carrière est dénommée "Vaux-Renard". Ce nom tire son origine du "lieu-dit" le plus proche qui est situé en pleine forêt.

Histoire et organisation de la carrière :

Cette carrière est constituée de quelques galeries relictuelles qui faisait partie d'un vaste ensemble qui s'est effondré. Il ne reste que la galerie de roulage principale qui est noircie par les locodiesels de l'époque. Elle débouche sur un ancien cavage qui se prolonge par une galerie maçonnée sur quelques dizaines de mètres. L'ancienne route forestière qui menait à la carrière est aujourd'hui engloutie sous la végétation et ne sera bientôt plus visible. Cette carrière était reliée auparavant avec ces voisines **"Vaux Proverbes"** et **"Port-Maron"**.

Arches de renfort dans la galerie de roulage

Belle consolidations à l'anglaise

On peut signaler néanmoins quelques éléments intéressants. Tout d'abord la présence de quelques belles **"confortations à l'anglaise"**. Un petit fontis est consolidé avec une très originale arche "croisée". Une autre consolidation métalique vient renforcer un pilier tronqué à la base dont l'efficacité me laisse perplexe. Il reste également des traces d'anciennes **meules de culture de champignons** qui doivent être postérieures à l'exploitation du gypse.

Arches croisées consolidant un fontis

Pilier de droite tronqué et consolidé par des poutrelles métalliques.

Reconnaissance des paysages

Peinture de Raymond Thibésart, salle du Conseil municipal

Ci-dessus : "Vaux-sur-Seine, Emile Boggio
à droite : pastel de Raymond Thibésart
(photos M. Boulan)

Représenter le paysage de Vaux

Peindre, dessiner, photographier, écrire

Le regard porté sur le paysage est le fruit d'une histoire, d'une éducation, d'un imaginaire. Un regard n'est jamais tout à fait neutre, ni innocent. Un paysage, n'est pas exactement le même s'il est vu par un militaire, un commerçant ou un agriculteur. L'un privilégiera les qualités stratégiques d'un site, ses promontoires et ses obstacles, l'autre s'intéressera à ses moyens d'échange, le troisième à la nature de ses sols.

L'attrait de la vallée de Seine

La peinture et la littérature ont profondément influencé le regard porté sur les paysages, contribuant ainsi à leur reconnaissance. Avant les artistes et les écrivains du XIXe siècle, l'image de la nature ou du patrimoine monumental, n'était pas la même. Les impressionnistes attirés par la vallée de Seine ont été parmi les premiers à reconnaître ses paysages. Vers 1899, le peintre français d'origine vénézuélienne Emile Boggio (1857-1920) se fait construire une maison atelier au lieu-dit"le Gibet", en surplomb de la Seine à Vaux. Il peindra de nombreuses scènes de paysages à Vaux, dont huit grandes peintures au motif identique : *la grande rue de Vaux-sur-Seine*. Il est bientôt rejoint par son élève Raymond Thibésart (1874-1968), originaire de Bar-sur-Aube. Celui-ci se fera construire une maison à Vaux en 1903. Les paysages de la vallée (fleuve, coteaux), la vie quotidienne des paysans seront parmi ses thèmes de prédilections. Une de ses peintures est exposée dans la salle du conseil municipal.

Attirés par le pittoresque des rives de la Seine, les artistes sont vite rejoints par le monde du théâtre, du pouvoir et de l'argent. Des villas nouvelles se construisent. Sous la IIIe République, la ligne Paris-Mantes devient un lieu de rendez-vous de la vie parisienne. L'écrivain Paul Vibert (1851-?) relate « *comment tous les mondes, le grand et le demi, passaient et repassaient à la gare Saint-Lazare* » , Léon Sari directeur des Folies-Bergères, « *menait joyeuse vie à Vaux, emmenant des troupes entières d'artistes du sexe faible tous les samedis à la gare de Triel* (...) *Le comte de Talleyrand à Verneuil, le comte Daru à Bécheville, dans le bois de Verneuil ; le marquis de Marochetti, le grand sculpteur, à Vaux ; Baroche, premier Ministre à Juziers, près Meulan ; de hauts magistrats comme les Hély d'Oissel, etc., à Poissy, à Hardricourt, recevaient beaucoup, et c'était un va-et-vient d'invités avec leurs domestiques, tous les jours à la gare Saint-Lazare.* [1]». Les pionniers seront rejoints par la bourgeoisie parisienne qui contribuera à l'essor urbain de la commune.

L'évocation des paysages par les guides touristiques et les cartes postales

Le XIXe siècle a pour une part, inventé les paysages. Par les récits de voyageurs, les regards artistiques, l'inventaire des richesses patrimoniales de la France, puis les guides touristiques ou scolaires, ce siècle a mis en place une image du territoire peu à peu ancrée dans l'imaginaire collectif. La Seine est l'un des fils conducteurs des voyageurs.

" *En sortant de Saint-Germain on entre dans la forêt, qui se prolonge de ce côté jusqu'à une demi-lieue de Poissy, où l'on passe la Seine sur un pont remarquable par sa longueur et par la belle vue, qu'offrent les bords de la rivière. Triel est un très-long village, bâti dans la plus agréable situation ; de Triel à Meulan, la route côtoie la rive droite de la Seine ; au milieu de la distance est le village de Vaux, bâti dans une belle situation, entre la Seine et les collines qui la bordent. Au delà, le voyageur parcourt une espèce de terrasse presque continuelle, dominée par de charmants coteaux, et dominant elle-même la vallée toujours riante de la Seine.* "

Les cartes postales apparues à la fin du XIXe siècle, vont élargir la vision des paysages de la commune et s'attacher à montrer une vitrine du village. Celui-ci sera photographié en vues panoramiques et en détails. Outre les monuments reconnus (le château, l'église), les cartes postales s'attacheront à montrer les activités (carrières, le chemin de fer, etc).

Le château de Vaux
A Madame la baronne Marochetti

"Que les temps ont changé / Autrefois ce manoir
Fut d'Olivier le Daim le sinistre repaire ;
L'âme de Louis onze et de son vil compère
Y hante un souterrain louche, insondable et noir.

Le château dans les bois semble présent s'asseoir
Comme un aimable aïeul qui s'ingénie à plaire
La pourpre du couchant teint son front séculaire,
Et son verger fleuri n'est qu'un vaste encensoir.

Plus de sanglots, sinon la rumeur cristalline
Du fleuve qui frissonne au pied de la colline,
Plus de soupirs, que ceux du vent dans les halliers.

Des nonnes à ces tours que le lierre enguirlande
Ont appris la douceur de toits hospitaliers,
Et la porte aujourd'hui s'ouvre aux arts toute grande."
Sully Prudhomme (1839 - 1907), Epaves, p 117

1- Cf. Paul Vibert, Pour lire en traîneau : nouvelles entraînantes, Paris, Berger-Levrault, 1908, p. 28
2-G uide pittoresque du voyageur en France : route de Paris à Cherbourg, département du Calvados, Firmin-Didot, [18--]. 16 pages

Représenter le paysage de Vaux

La Seine, le bâti, les coteaux, les travaux des champs...

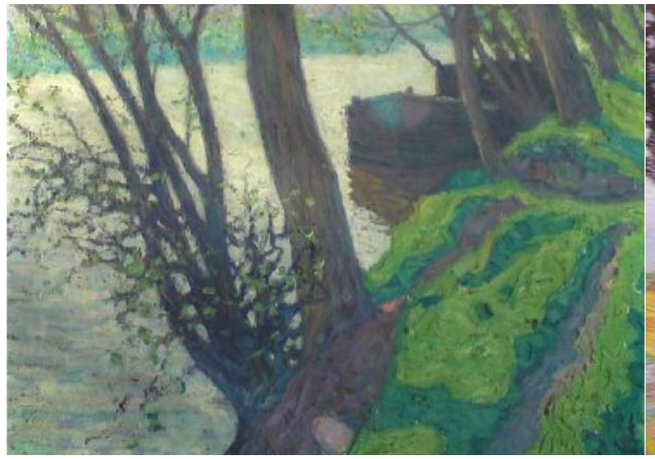

De gauche à droite :
Raymond Thibésart, “Printemps,Vaux-sur-Seine", 1912, Détail, Huile sur Toile 65 x 61 cm (© l’atelier du temps- Art en Seine)
Emile Boggio, “La grande rue de Vaux-sur-Seine», Huile (Photo M. Boulan)
Raymond Thibésart, " L'Ile de Vaux ", 1908, Huile (© l’atelier du temps- Art en Seine)
et en vignette : détails d’un pastel de R. Thibésart (Photos M. Boulan)

De gauche à droite :
Raymond Thibésart, “Scène de Moisson à Vaux”, Huile sur toile, Dimensions: 65 x 45 cm
(© l’atelier du temps- Art en Seine)
Raymond Thibésart, " Moissons ", détail, Huile (Photo M. Boulan)
Raymond Thibésart, “Prunier rose, sur les hauteurs de Vaux”, Huile sur toile, Dimensions: 65 x 81 cm
(© l’atelier du temps- Art en Seine)

Paysages institutionnalisés

Un regard changeant sur un sujet par essence en mouvement

Sources : Pnrvf ; Aesn ; CG77 ; Ign Scan25, BdAlti

La protection des monuments

Le vandalisme des biens nationaux pratiqué sous la Révolution, fut sans conteste l'élément décisif de la prise de conscience du patrimoine en France. Les premiers essais de protection furent esquissés dès cette époque. Dans le 1er quart du XIXe siècle, la sensibilisation grandit peu à peu, relayée notamment par les prises de position d'écrivains comme Chateaubriand ou Victor Hugo. En 1837 est créée la commission des monuments historiques qui s'appuie sur les sociétés savantes pour dresser une liste de travaux prioritaires et de monuments à protéger. La première liste des monuments historiques sera publiée en 1840, aucun édifice n'étant postérieur au XVIe siècle. Parmi cette liste figurent par exemple, les églises de Mantes ou de Poissy. En 1913 parait une première loi sur la protection des monuments historiques. L'église Saint-Pierre-aux-Liens est protégé dès 1926 (inscrit MH 19 juil. 1926), le pavillon d'Artois en 1945 (inscrit MH 4 janv. 1945). Le château de Vaux et la villa la Martinière sont inscrits plus tardivement (respectivement le 22 oct. 1996 et le 1er mars 1995). La loi du 25 février 1943, introduit une protection des abords (champ de visibilité de 500 m).

La protection des paysages

L'élément déterminant de la protection des paysages fut la révolution industrielle. Très tôt, dans les milieux aisés et artistiques, qui pratiquaient déjà le "tourisme", s'est développé un sentiment de dégradation des paysages. L'idée de préserver les paysages va s'imposer sous l'action de sociétés de tourisme, parmi lesquels figure le Touring Club de France. Le 21 avril 1906, les députés voteront une loi de protection "des monuments naturels et des sites ".Cette loi, qui se révélera peu efficace, sera complétée ultérieurement, par la loi de 1930 qui étend aux sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque, l'esprit de la loi de 1913 sur les monuments historiques. La protection des paysages et des monuments ne cessera ensuite d'évoluer pour s'attacher à des ensembles de plus en plus vastes, à leur contexte, aux jardins, aux sites naturels, aux abords de monuments, puis aux quartiers et aux ensembles urbains. A Vaux, le site du pavillon d'Artois sera classé en 1973 (20 sept.). L'île de Vaux et les berges de la rive droite de la Seine seront inscrits en 1944 (28 sept.).

La protection des milieux naturels

La préservation des milieux naturels a suivi une évolution similaire à la protection des paysages. Les inventaires et les mesures de sauvegarde tendent à s'élargir à des ensembles de plus en plus vastes, depuis les espèces menacées jusqu'à la protection des écosystèmes. La conservation de la biodiversité n'est efficace que si elle prend en compte les besoins des populations animales et végétales qui par définition ne connaissent pas les frontières administratives.
La commune possède deux znieff (znieff type I du bois de Vaux, znieff type II de la Forêt de l'Hautil), qui inventorient les secteurs offrant un patrimoine naturel d'intérêt remarquable et qui devront être pris en compte lors de tout aménagement.
. pas d'espace naturel protégé, pas de SIC, pas de ZPS sur la commune
. Liste des espèces protégées recensées dans la commune : Lycopodium clavatum, Dactylorhiza traunsteineri Ophrys apifera, Platanthera bifolia, Drosera rotundifolia, Cardamine impatiens, Cuscuta europaea , Eriophorum latifolium, Gymnocarpium dryopteris, Hypochaeris maculata, Luzula sylvatica, Lycopodium clavatum, Myrica gale, Polystichum aculeatum, Utricularia australis, Chevreuil européen
Source: Muséum national d'Histoire naturelle, Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Enfin, d'autres protections existent également dans le cadre du PLU.

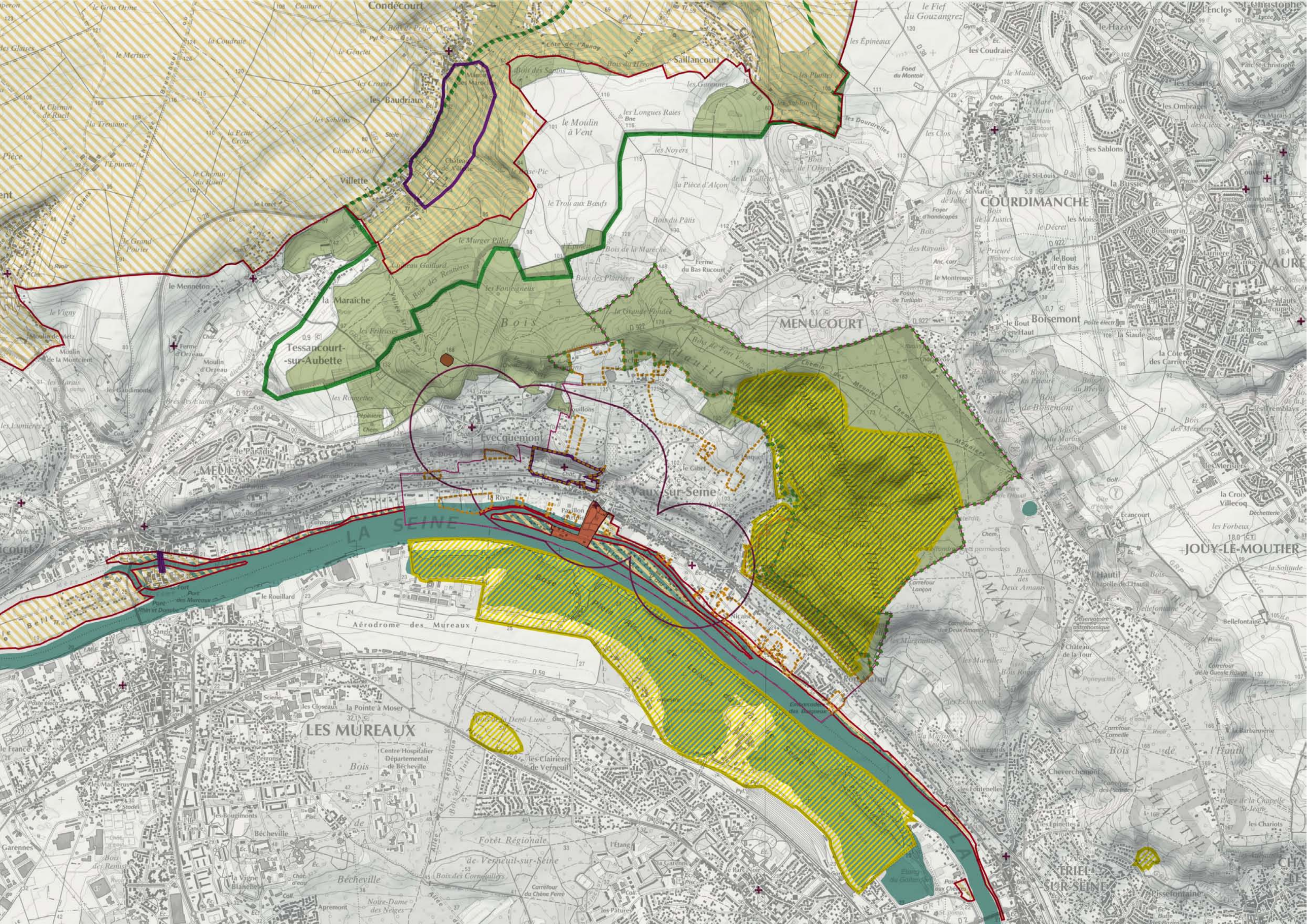
Condécourt
Saillancourt
les Baudriaux
Villette
le Moulin à Vent
le Menneton
la Maraîche
Tessancourt-sur-Aubette
MENUCOURT
COURDIMANCHE
Boisemont
Evecquemont
Vaux-sur-Seine
MEULAN
LA SEINE
Aérodrome des Mureaux
LES MUREAUX
Bécheville
Forêt Régionale de Verneuil-sur-Seine
JOUY-LE-MOUTIER
TRIEL-SUR-SEINE
DOMANIALE DE HAUTIL

Représentation du paysage

Identification du paysage communal par les habitants

1- Les éléments ci-joints ont été identifiés par un groupe d'habitants réunis le 03 décembre 2009 autour d'un questionnaire préalablement établi

Présents :

M. Baschet,
M. Bréard,
M. Boulan,
M. Caillette
M. Dallemagne,
M. Dartoux,
M. Delafosse,
M. Doistau,
Mme Doistau,
M. Grondouin,
M. Gross,
Mme Leclercq,
M. Lerma,
Mr Moyer,
M. Rousseau,
Mme Sala,
M. Sala,
M. Waltregny

Les paysages qui caractérisent la commune ont été cités et commentés par les habitants au cours d'une réunion [1].

Paysages, patrimoine naturel et culturel caractérisant la commune

Si des paysages, des lieux ou sites singuliers, des éléments du patrimoine naturel et culturel ou d'histoire locale méritent une attention particulière à vos yeux et caractérisent la commune, pouvez-vous les citer ci-après :
L'inventaire des éléments caractéristiques proposé par les habitants s'attache au caractère patrimonial des éléments bâtis : l'église, le château, le pavillon d'Artois, la Martinière.
Il souligne l'importance du petit patrimoine lié à l'eau.

Des ensembles bâtis : la rue principale avec ses maisons à lucarnes à grain avec poulies, le quartier du temple, le château de Beauregard, l'église, le pavillon d'Artois, la Martinière, l'ancienne école, la place de la gare, la gare, le boulevard Angibout, la mairie,

Petit patrimoine : St Nicaire - le lavoir, la croix ; 7 lavoirs ; quelques sites archéologiques dans la forêt.

Sites singuliers : vestiges des carrières de gypse ou de calcaire (10), quai des plâtres « le Manigan », wagonnets encore présents.

Cheminements : bord de Seine, boulevard Loiseleur, plage Carron, chemin des Clos, chemin des Champeaux, sente des cocagnes, chemin d'Angleterre, île de Vaux, potager du château, chemin des feuilleret, parc de la Martinière, rue du port prolongé (club de voile/1er club de voile d'Ile de France il y a 50 ans), chemin des bois (Triel), chemin des lilas

Patrimoine arboré : l'abricot royal, pour confitures car trop fragile pour être consommé. Noyaux pour la liqueur de Poissy. Beaucoup de questches aussi. Vergers abandonnés et disparus. Souhait de réhabiliter les vergers.

Existe-t-il sur la commune de beaux points de vue sur la Seine ou sur la ville ?
• à proximité du radar
• vers le cimetière
• vue magnifique chemin des meuniers, belle vue chemin des bouillons
• chemin des platrières
• sentier chemin des lilas (103 IGN)
• point de vue depuis le pont de l'île / la colline
• rue du bel air, gare
• du coté de la clinique, bout de la rue des champeaux
• depuis l'aérospatiale des Mureaux

Parcours *Lorsque vous recevez quelqu'un et lui faites visiter la commune, quel parcours lui proposez vous ? quels lieux lui faites-vous découvrir ?*
• Les bords de Seine, le centre du village, les hauteurs de Fortvache
• Circuit proposé :
Partir de port Maron, monter la rue du Temple, chemin des Hauts Val, place des marronniers, rue des platrières, route de Pontoise, rue A.Pollet, rue du moulin à vent, église, château, pavillon d'Artois, chemin des clos.

Les cartes postales. *Si vous aviez la possibilité de créer 10 cartes postales représentatives de votre commune, quelles seraient-elles ? :*
Le château, l'église, le pavillon d'Artois, la Martinière avec le vitrail art nouveau, le bâtiment Marcel Cuche, les bords de Seine (boulevard Loiseleur, le pont de l'île) le lavoir Hervieux, la vue du village depuis l'autre rive de la Seine, les bateaux du club de voile avec la brume et l'envol des oies, vue aérienne de Vaux, les maisons typiques.

Renommée des lieux :
Sculpteur Marochetti milieu XIXe, peintre Raymond Thibésart (impressionniste), atelier de souffleur de verre (perles pour la haute couture), la maison d'Yvette Guilbert (milieu XIXe).

Synthèse et spécificités du village *Quelle est la spécificité du territoire de votre commune par rapport aux communes voisines en terme de paysage ?*
• l'ensoleillement, au coeur d'un croissant exposé au sud,
• l'île
• la forêt de l'Hautil
• "village gaulois", caractère de village par rapport à la ville à coté
• village rue
• la convivialité dans la grande rue
• le château, l'église
• la Seine, le centre de loisir de Verneuil
• vue superbe sur Vaux
• chemin du clos, toutes les maisons inondables, villégiature, endroit où on ne croise pas de visiteurs
• chemin de contre halage
• la porcelaine de Vaux, fin 18e siècle, kaolin extrait sur les hauteurs de la commune

IDENTIFICATION DU PAYSAGE COMMUNAL

Appel à témoignage

PAYSAGES, PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

1) Si des paysages, des lieux ou sites singuliers, des éléments du patrimoine naturel et culturel ou d'histoire locale méritent une attention particulière à vos yeux et caractérisent la commune, pouvez-vous les citer ci-après (et les localiser en rouge sur la carte IGN à l'aide d'un numéro et de leur nom) ?

- Par exemple : ensemble bâti, patrimoine historique et/ou archéologique, paysage naturel (champs, pâtures, vergers, boisement, haie, arbre ou alignement d'arbres remarquables), Parcs ou jardins, Lieux de loisirs et de détente, Itinéraires de promenade, etc.

2) Parmi ces lieux en existe-t-il que vous souhaiteriez mettre en valeur et protéger ? Si oui, lesquels ?

3) Existe-t-il sur la commune de beaux points de vue sur la Seine ou sur la ville ? Pouvez-vous les localiser sur la carte en utilisant le sigle < ?

4) Quelle est la spécificité du territoire de votre commune par rapport aux communes voisines en terme de paysage ?

5) Lorsque vous recevez quelqu'un et lui faites visiter la commune, quel parcours lui proposez vous ? quels lieux lui faites-vous découvrir ?

RENOMMÉE DES LIEUX

6) Si vous aviez la possibilité de créer des cartes postales représentatives de votre commune, quelles seraient-elles ?

La Commune vous remercie d'avance pour votre participation et vous prie de retourner ce questionnaire avec vos coordonnées à la mairie avant le 30 septembre 2009.

Extrait de Vaux-Magazine, été 2009

Courrier de Madame Monique Terpereau, du 2 octobre 2009, habitante de Vaux-sur-Seine

"Demeures de Vaux à faire connaître

I. Tout d'abord, en ce qui concerne la rue principale Charles de Gaulle longue de ... plusieurs kilomètres, que dirais-je 3 km environ, 2 km + ou -.

On voit que les demeures répétitives ont le style "premier" d'un RDC, un premier étage et vraisemblablement le grenier avec une fenêtre avancée ou deux pour certaines selon la longueur, la plupart ayant une large double porte par où entraient à l'origine les charrettes de foin avec une cour intérieure et de l'autre côté un hangar avec un espace pour y emmagasiner les moyens de transport utilisés et éventuellement un cheval.

Dans certains cas, il y a soit un oeil-de-boeuf seul à la hauteur du grenier ou, pour certaines constructions, celui-ci est sous ou à côté de la fenêtre mansarde du grenier/ faîte de la maison qu'on appelle également les combles.

Le hangar pouvait être une écurie (pour le cheval sinon pour le mulet souvent utilisé ou poneys pour les enfants). De nos jours servant de garage pour les voitures ou ayant une nouvelle présentation pour la rénovation en habitat avec locations.

Pour certaines constructions, la fenêtre avancée ou mansarde ne se trouve pas sous le toit, mais hors du toit, ce qui me paraîtrait être plus récent, il y a plusieurs maisons ainsi.

La majorité des maisons a une porte d'entrée, à côté de la double porte. Certaines sont rénovées avec des grilles plus ou moins sophistiquées.

Je pense que toutes ces maisons représentent la naissance de Vaux avec l'avancée sous le toit, officiellement, quoique récentes environ 1800-1850. Ensuite il y a certaines constructions à "caractère", tel le style normand ou avec balcon et balustrade indépendamment. Tout en étant peut-être il me semble de la même période.

Certaines ne font pas face à la rue, seulement les fenêtres et leur face est soit sur le côté d'une rue ou d'un jardin.

II. Puis la ferronnerie d'art pour certaine maisons, soit au niveau des portes d'entrée, ou et fenêtres avec petit balcon en fer forgé, sinon en balcon détaché avec balustrade, le tout en fer plus ou moins travaillé artistiquement.

Pour les portails, lorsque jardin, je pense datant fin 1800, début 1900-1930. Certains simples sans fioritures, mais d'autres avec même des pics afin d'éviter d'être escaladés, mais aussi pour d'autres travaillés artistiquement avec des volutes je crois ornementales. Cela existe rue du général de Gaulle, également un peu plus haut, pas entretenu en montant vers la route à grande circulation en se dirigeant par le haut pour se rendre à la gare telles par les rues du Tertre, Huillier, Bonne mère et Angibout

III J'ai noté des numéros d'habitations lorsque j'avais du papier avec moi que je vous décris ci-après avec une simple explication. Cela pourrait peut-être servir à faire connaitre Vaux, de même pour les deux jours du patrimoine, parler des lavoirs dont 2 sur Général de Gaulle et celui avec les trois saints (...) que l'association avril pourrait lors de ces journées du patrimoine faire connaître avce l'aide de bénévoles restant sur place et documentation/ photo (ce que je serai prête à faire à mi-temps).

A voir car intéressant, chacun à chercher sa déco, Rue du Général de Gaulle :
228 ?, Maison avec pas de porte / 338 ? (entre 338 et 330), Heure solaire/ 316, volets verts avec portail et ferronnerie/ 280 Idem/ 298, A voir/ 264, 260,262, 191 grand portail/ 296 ter avec oeil de boeuf et toit avec fenêtre/ 252, et 189, 195, 171, 169 et bis rénovée,/ + maison aux fleurs non terminée/ 161 vieille/ 157/ Lavoir en travaux/ 155/ 184 et 174 sont restées les accroches fixées au mur pour monter le chargement/ 153, style normand/ 151 rénovées avec pierres plates plaquées/ 147 avec fenêtre/ 145, 143 avec grenier/ 137 rénovée avec plaque/ 135/ 133 ? coin de rue/ 129/ 121 aux 2 fenêtres/ 260/ 262 et 264 grands portails/ La 170 celle du fleuriste typique normand à réparer/ La 192 (boulanger) au 1er 3 fenêtres e sous le toit une fenêtre moyenne en avancée avec balcon en fer simple, une invite à conter fleurette à une demoiselle.

Courrier de Monsieur Michel Dallemagne, du 1er septembre 2009, habitant de Vaux-sur-Seine

3ème génération de Vauxois

Réponses "succinctes" aux questions

1. Si des paysages, des lieux ou sites singuliers, des éléments du patrimoine naturel et culturel ou d'histoire locale méritent une attention particulière à vos yeux et caractérisent la commune, pouvez-vous les citer ci-après et les localiser en rouge sur la carte IGN à l'aide d'un numéro et de leur nom ?
• *Lieu : Bords de la Seine sur toute la longeur du village avec accès à la D 190 des 2 côtés*
• *Histoire de Port Maron et embarcadère des Baigneux. Transport fluvial gypse et vin*
• *Promenade pédestre, estension possible côté Meulan et Triel*

2. Parmi ces lieux en existe-t-il que vous souhaiteriez mettre en valeur et protéger ? Si oui, lesquels ?
Berges de Seine, chemin de sécurité

3. Existe-t-il sur la commune de beaux points de vue sur la Seine ou sur la ville ? Pouvez-vous les localiser sur la carte en utilisant le sigle < ?
Oui, tout au long du parcours berges de Seine et GR1-GR2 (cote des feuillets)

4. Quelle est la spécificité du territoire de votre commune par rapport aux communes voisines ?
"Coincé" entre les hauteurs de la forêt de l'Hautil et de la vallée de Seine

5. Lorsque vous recevez quelqu'un et lui faites visiter la commune, quel parcours lui proposez vous ? quels lieux lui faites-vous découvrir ?
Parcours très réduit actuellement Boulevard Georges Loiseleur, avec sa faune ornithologique des oiseaux d'eau et autres

6. Existe-t-il sur la commune des lieux ou des monuments qui ont connu une renommée grâce à un peintre, un écrivain, une personnalité célèbre ? Pourriez-vous préciser ces lieux et ces personnalités ?
Tout au long de ce parcours (bords de Seine et hauteur de l'Hautil)

Les peupliers à l'Automne, 1905
Huile sur toile de Raymond Thibésart
Dimensions: 80 x 50 cm
(© l'atelier du temps- Art en Seine)

Enjeux paysagers

Cinq entités paysagères

Du fleuve au sommet de l'Hautil

Les unités paysagères
"correspondent à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concernée. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères".
Les structures paysagères
" correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. (...) L'analyse du paysage nécessite un exercice de sélection des composants pour leurs relations, leur organisation particulière, leur capacité à structurer."
Atelier franco-espagnol
sur les atlas de paysage, juillet 2006

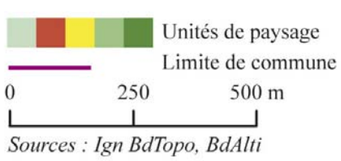

Les berges de Seine et l'île de Vaux

- secteur plus ou moins inondable en bord de fleuve, berges renforcées sur le grand bras
- habitat dispersé, parfois inconstructible, île non constructible avec villas isolées sur leurs parcelles, une partie datant du lotissement de 1912.
- restes de prés et vergers sur les berges, parcs et jardins, friches boisées
- loisirs (pêche, promenade, voile, parc sportif...)

Le centre ville et les faubourgs

Le centre historique autour de l'église : bâti ancien et continu, repère de l'église, du château et de son parc, et du pavillon d'Artois
Le Temple : bâti ancien et continu, très homogène (maisons à lucarne)
Les abords de la gare : extensions urbaines liées à l'implantation de la gare à la fin du XIXe siècle, nombreuses villas en meulières isolées sur leurs parcelles, jardins
Le faubourg est : structuré par l'ancienne nationale, et limité par la voie de chemin de fer, bâti discontinu en retrait de la voie (villas et pavillons isolés sur leurs parcelles) et noyau urbain à l'alignement autour des anciennes plâtrières
Le faubourg ouest : structuré par l'ancienne nationale, et limité par la voie de chemin de fer, bâti discontinu en retrait de la voie et dissymétrique (au nord des pavillons isolés sur leurs parcelles, au sud de grandes propriétés parfois loties et bordées de murs en meulières), jardins, repères de l'ancien fief de la Rive et de l'ancienne villa d'Yvette Guilbert alignés sur la route.

La ravine du Temple

- vallon au relief encaissé
- extensions pavillonnaires dans la pente de part et d'autre du vallon, présence des rares immeubles collectifs de Vaux-sur-Seine près de la voie ferrée
- contraintes liées à l'exploitation du sous-sol (PPR carrières : zones non constructibles, interruption des parcours)

Le coteau de Seine

- coteau surplombant la Seine et vues sur le fleuve. Visible de loin
- extensions pavillonnaires, bâti ancien autour du château de Beauregard (ancien hameau)
- prés et anciennes terres agricoles près du hameau, restes de vergers, jardins, friches boisées
- petite zone d'activité près du hameau, loisirs (GR)

contraintes liées aux anciennes carrières (PPR carrières : fontis, zones non constructibles).

Le massif boisé de l'Hautil

- coteau est surplombant la Seine et couronnement du massif de l'Hautil, pentes parfois très fortes. Visible de loin
- bois couronnant les pentes, forêt en majorité domaniale gérée par l'ONF à l'est, mares, anciens vergers
- zone de loisirs (promenades, chasse, VTT...) mais forêt déclarée interdite au public

contraintes liées aux anciennes carrières (fontis, zones non accessibles et non constructibles)

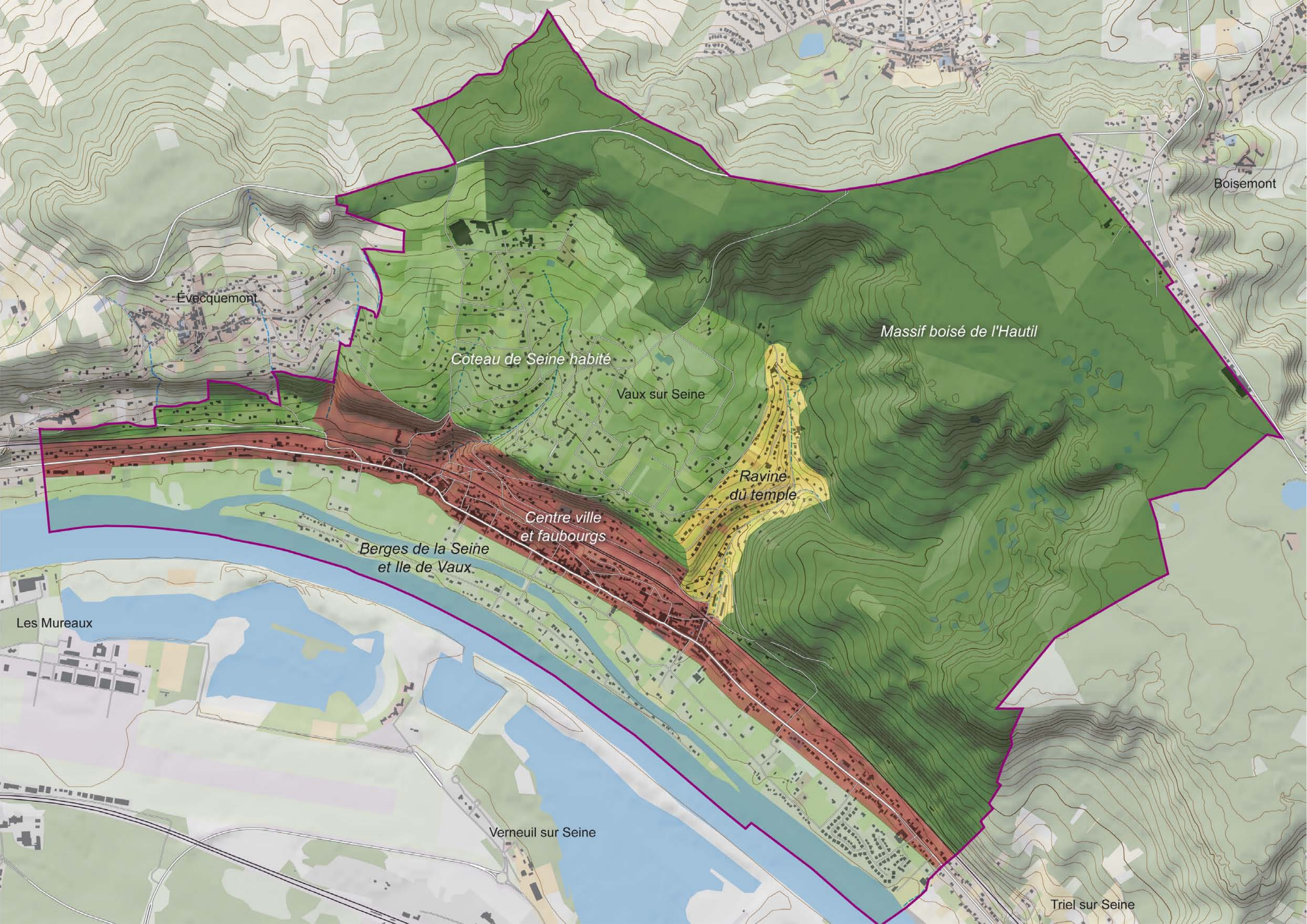
Évecquemont
Boisemont
Massif boisé de l'Hautil
Coteau de Seine habité
Vaux sur Seine
Ravine
du temple
Centre ville
et faubourgs
Berges de la Seine
et Ile de Vaux
Les Mureaux
Verneuil sur Seine
Triel sur Seine

Analyse des règles et documents en vigueur

Les documents supra-communaux

1- Projet adopté par le Conseil Régional le 25/09/2008. Le Plu doit être compatible avec les dispositions du nouveau Schéma Directeur.
2-Approuvé en décembre 2000, le PDUIF est actuellement en cours de révision. Le PDUIF doit être compatible notamment avec les orientations du SDRIF et le PLU doit être compatible avec le PDU.
3-PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 30/06/07
4- Plan de prévention des Risques sur le massif de l'Hautil arrêté interpréfectoral du 26/12/1995 et arrêté préfectoral du 30/07/1997
5- Schéma Départemental des Espaces Naturels adopté le 24/06/1994 et mis à jour le 16/04/1999
6- SDADEY adopté en novembre 2002, et actualisé le 12 juillet 2006
7- PLU mis à jour le 10/10/2007

Le Schéma Directeur (SDRIF) [1]

Les orientations du SDRIF définissent la commune de Vaux comme un secteur d'implantation privilégié du logement et propose de garantir la cohérence du système régional des espaces ouverts (SREO) en maintenant et restaurant les continuités et les grandes pénétrantes (continuité des grandes vallées, pénétrante agricole...) et la discontinuité des principaux axes urbains en limite de la ceinture verte, utiliser les berges et les rives comme support privilégiés d'itinéraires de promenade, etc.

Le Plan de déplacement Urbain (PDUIF) [2]

Le nouveau PDUIF a pour horizon 2020 et se fixe comme objectif de diminuer le trafic automobile et favoriser les déplacements alternatifs, notamment en agissant sur les formes urbaines, l'aménagement et l'espace public (densification autour des gares, etc).

Le Plan de prévention des risques inondations (PPRI)[3]

Le PPRI définit plusieurs zones en fonction du risque d'inondation et des constructions présentes sur le site. Certains secteurs sont déclarés inconstructibles.

Le Plan de prévention des risques liés aux carrières (PPRNP)[4]

Le plan de prévention des risques carrières est un document d'urbanisme qui impose des règles pour la construction, avec des zones inconstructibles.

Les arrêtés municipaux restreignent la circulation dans la forêt de l'Hautil dont une partie est interdite à la promenade.

Des règles de protection

Le périmètre de protection des abords des monuments historiques (500 m) couvre la quasi totalité du centre ancien de Vaux, une partie des berges de Seine et l'île et une partie des côteaux. Deux sites sont protégés : le pavillon d'Artois et son parc (classé), l'île de Vaux et la rive droite de la Seine (inscrits).

Les plans de prévention des risques carrières et des risques inondations établissent des périmètres inconstructibles.

Les espaces naturels sensibles (SDENS)[5] Le schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) [6]

De nombreuses zones de préemption du département ou de la commune existent sur le territoire de Vaux au titre des espaces naturels sensibles.

L'objectif est de préserver les espaces naturels de la commune. "*Les terrains acquis doivent être aménagés pour être ouverts au public. Cet aménagement doit être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels*" (art. L 142-20 du Code de l'Urbanisme). Un projet cohérent reste à bâtir pour l'ensemble de ces espaces.

Les trames vertes et bleues

Les objectifs des trames vertes et bleues sont ainsi définies par le Grenelle de l'Environnement : "*La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue*".

Les trames vertes et bleues seront élaborées en région en 2009-2012 et inscrites dans les documents d'urbanisme. Parmi les objectifs assignés aux trames : "*restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples, inscrire dans les documents d'urbanisme des bandes enherbées et zones tampons végétalisées d'au moins 5 m le long des cours et masses d'eau, assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles*"

Des documents de gestion pour la forêt

L'ONF a établit un plan de gestion pour 20 ans qui adopte des dispositions afin d'intégrer les visions lointaines et rapprochées du paysage en cas de coupes de régénération (Directive paysage de 1992).

Le PLU de Vaux-sur-Seine [7]

Le PADD du PLU de Vaux s'est fixé comme objectifs de :

- maîtriser la croissance urbaine
- offrir des logements diversifiés
- développer le maillage viaire et renforcer les liaisons piétonnes
- redonner un centre à Vaux-sur-Seine
- requalifier les espaces publics, préserver les éléments remarquables du patrimoine, ouvrir davantage la ville à la Seine
- créer de nouveaux équipements (équipement socio-éducatif du quai à plâtre...), renforcer et mettre en valeur ceux qui existent.

Les bâtiments anciens remarquables et quelques murs sont repérés et protégés dans le cadre du PLU (art. 123.1.7° du code de l'urbanisme), ainsi que les boisements (EBC). L'identification de séquences bâties identifiant le paysage communal pourrait aisément compléter ces protections. Les cônes de vision vers les lointains ou vers le centre ancien ne sont pas repérés. De nombreux espaces sont classés en EBC (espaces boisés classés) sans qu'une véritable hiérarchie de ces espaces plantés ne soit établie.

Le secteur du Parc de la Martinière a été requalifié sans que la fonction de centre de la commune émerge véritablement. Le projet d'ouverture sur la Seine ne s'est pour l'instant pas matérialisé, mais la mise en place de zone de préemption dans le cadre des ENS doit permettre à terme au projet de se concrétiser.

L'obligation est faite de planter 1 arbre pour 200 m² de terrain et 1 arbre pour 50 m² de stationnement (zones UA,UC, UG, UH). Ceci contribue au caractère boisé du site, mais pourrait être adapté en fonction des zones.

Des règles pour l'implantation du bâti

Le centre ville et ses abords immédiats (zone UA) est caractérisé par l'alignement des constructions sur la rue et la forte mitoyenneté qui offre une grande homogénéité au cadre bâti. Le PLU préconise la mitoyenneté sans la rendre obligatoire.

Le PLU de Vaux-sur-Seine

Extrait du PLU :

- *Zone urbaine*
- *Zone à urbaniser*
- *Espace boisé classé*
- *Emplacement réservé*
- *Limite PPR carrières (zones rouges et bleues)*
- *Zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par des travaux souterrains*
- *Périmètre de 500 m MH*

Dans la zone UG (faubourgs et abords de la gare), un recul de 5 m à 40 m maximum pour l'implantation des constructions est obligatoire. Plus le recul est important, plus les accès dans la pente sont importants, avec le risque d'implantation "en drapeau".

Un retrait de 5 m minimum est obligatoire pour l'implantation du bâti par rapport aux voiries dans les zones UG, UH, UJ et AU, l'objectif étant de "*préserver le paysage jardiné des rues pavillonnaires*" et de favoriser "*les percées visuelles en coeur d'îlot*". Ce retrait devrait être modulé afin d'accepter les garages implantés à l'alignement pour minimiser le tracé des voies sur les parcelles.

Dans la zone UH (habitations individuels des coteaux et bords de Seine), la taille des parcelles reste importante : de 750 m² (UHc), à 1000 m² (UHb) et 1500 m² (UH, UHa et UHs). L'implantation sur les deux limites séparatives n'est pas possible. Dans la zone N, la construction est limitée à l'extension de l'existant. La zone 1 AU ouvre à l'urbanisation un secteur caractérisé par des vergers abandonnés.

L'obligation d'une largeur au moins égale à 6 mètres (hors stationnement) sur les voiries de plus de 60 m de long desservant des locaux d'activités imposent des voiries surdimensionnées par rapport au trafic.

Des prescriptions architecturales.
En zone urbaine la hauteur des bâtiments varie selon la morphologie du bâti. Elle est fixée à 9 m pour les autres zones. Les règles d'implantation du bâti devraient pouvoir tenir compte de la pente et permettre de ménager les points de vue.

Les bâtiments anciens doivent être respectés et réhabilités (corniches, moulures, lucarnes, ouvertures etc). Cependant les nouveaux bâtiments devraient pouvoir s'insérer dans le paysage urbain tout en faisant preuve d'une certaine dose d'architecture contemporaine. Les prescriptions architecturales proposées dans la zone UA pour les nouvelles constructions conduisent à un pastiche de l'ancien (lucarnes, enduits sauf pour la pierre naturelle, etc). Dans la zone UC, les mêmes prescriptions architecturales sont appliquées alors que ce quartier est caractérisé par des collectifs regroupés en barres parallèles.

Des emplacements réservés Plusieurs terrains sont des emplacements réservés pour des équipements publics. Certains peuvent avoir un impact fort sur le paysage communal.

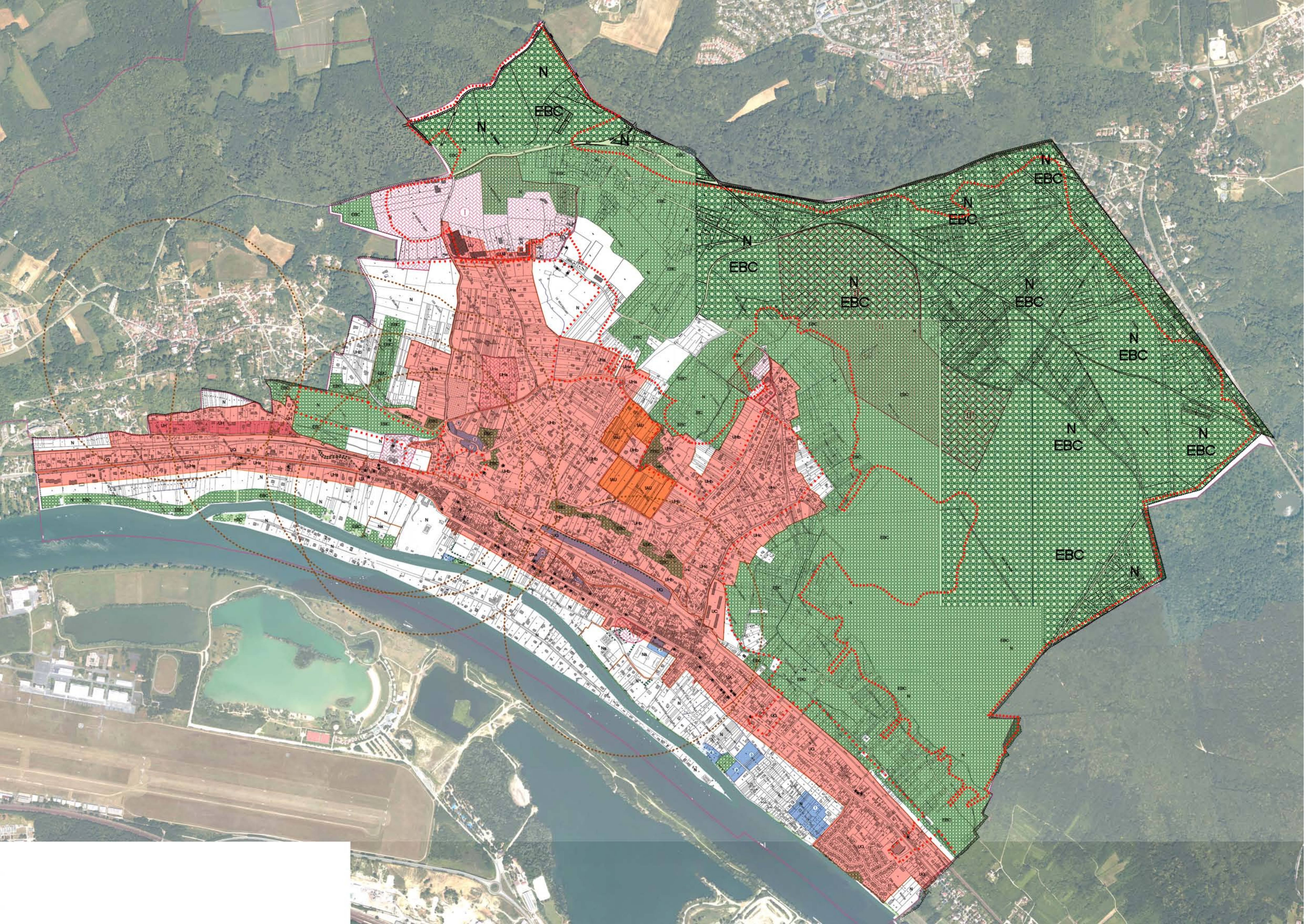
N
EBC
N
N
N
EBC
N
EBC
N
EBC
N
EBC
N
EBC
N
EBC
N
EBC
N
EBC
EBC
N

Les dynamiques paysagères

Une mutation des espaces agricoles

Sources : Ign BdTopo, BdAlti

Le territoire de la commune de Vaux a subi de profondes mutations :
- l'abandon des activités d'exploitation du sous-sol a laissé un territoire bouleversé et inconstructible sur lequel la forêt a repris ses droits
- les débordements de la Seine ont limité les constructions aux abords du fleuve
- les mutations des activités agricoles soumettent les terrains à une pression foncière forte avec l'abandon des vergers et des terres de cultures.

Les zones pavillonnaires progressent, les boisements également sur les pentes fortes, les parcelles les plus excentrées ou soumises au risque carrière. Ceci se traduit par une réduction des points de vues lointains vers le bourg ou vers la vallée de Seine .

Les berges de Seine et l'île de Vaux — Une zone à l'urbanisme diffus plus ou moins inondable avec des secteurs inconstructibles / Un manque d'accessibilité des berges de Seine/ Des restes de vergers et de prés, boisements, zones humides à valoriser/ Des zones de préemption communales et un projet d'ensemble à définir

Une île privée inondable et inconstructible avec un patrimoine de villas lié à la "petite Venise" / Des berges de Seine à restructurer

Le centre ville et les faubourgs — Un bâti ancien dense en centre bourg et un patrimoine (bâti et murs) à respecter et à revaloriser/ Le comblement progressif des dents creuses et une urbanisation linéaire continue le long de la RD 190

La ravine du Temple — Des constructions dans une pente parfois forte (terrassement, soutènement)/ Une rupture des continuités de parcours liés aux risques carrières

Le coteau habité — Zone d'extension urbaine pavillonnaire/ Derniers points de vues lointains et espaces tampons entre la zone habité et la forêt/ Des restes de vergers, et de prés à valoriser / Des accès surdimensionnés pour la zone d'activités de Fortvache/ Des contraintes liées aux anciennes carrières (fontis, zones non constructibles). Des décharges sauvages

Le massif boisé de l'Hautil — Des enjeux lointains forts (coupure verte vue de la vallée de Seine)/ Une contradiction entre une zone de loisirs et une forêt déclarée interdite au public.

Une forêt gérée par l'ONF mais interdite au public

Le site de Fortvache : un comblement d'ancienne carrière Enjeu d'aménagement et des vues lointaines du secteur déboisé

Une zone d'activités D'anciennes zones agricoles en mutation (vergers, prés, terres de cultures enfrichées). Derniers grands points de vues panoramiques

Des extensions pavillonnaires dans les pentes, visibles de loin

Un bâti ancien dense en centre bourg, le comblement des dents creuses

Des zones ouvertes à l'urbanisation dans d'anciens vergers enfrichés

Des zones de préemption principalement en bord de Seine et de forêt

Des secteurs soumis aux risques carrières
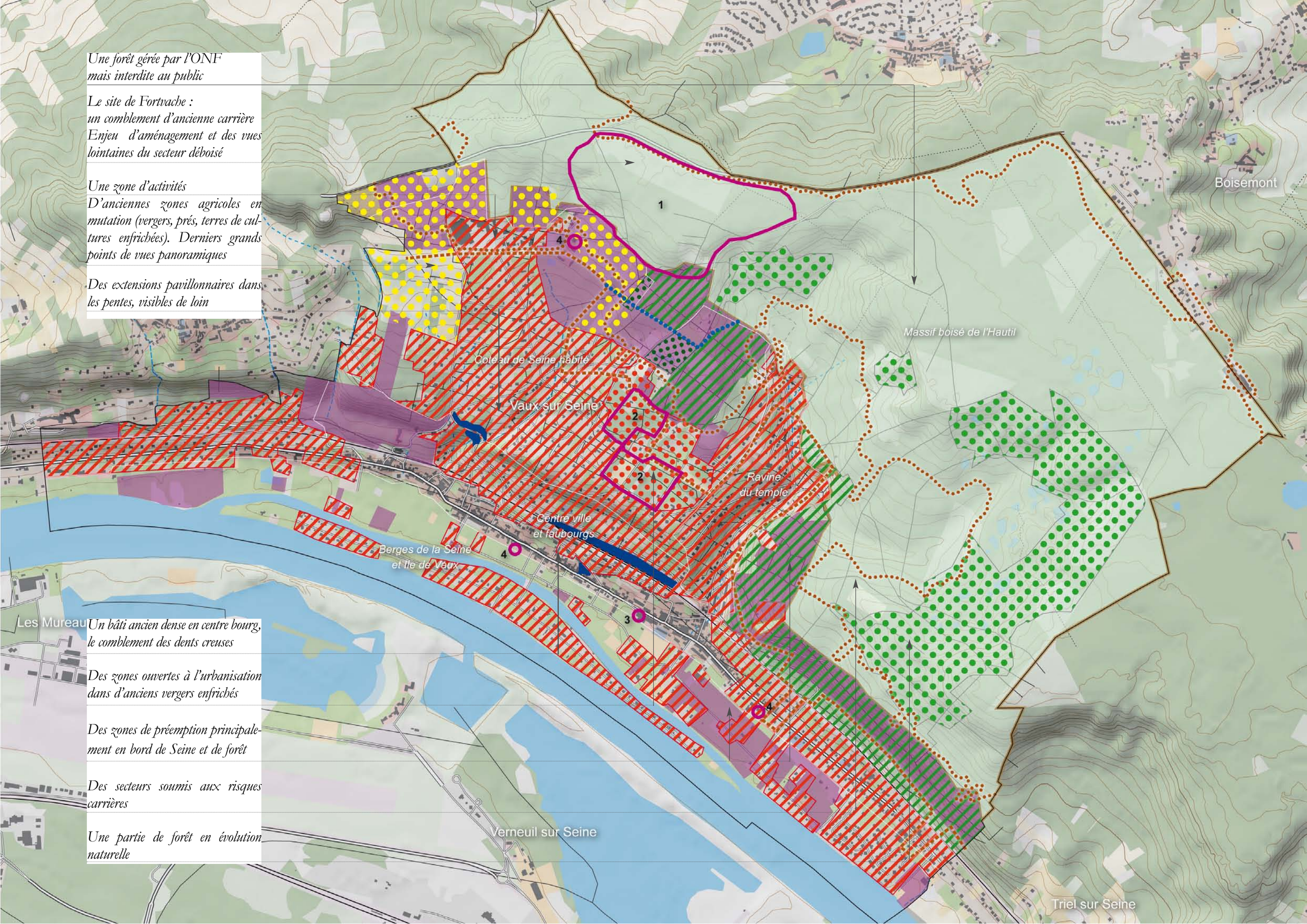
Une partie de forêt en évolution naturelle